

NEYDENS AU FIL DU TEMPS



Il y a 2000 ans, un village mosaïque naissait à la croisée des chemins de l'Histoire et de la Géographie : le nôtre !

En préambule à cette Chronique...

Je vous propose de feuilleter le savoureux petit livre de François Miquet consacré aux « Sobriquets patois et dictons des communes » (Ed. de la Margande, Frangy, 1992). En ce qui nous concerne, Neydens avait hérité d'un curieux sobriquet en patois : les « *Mollions de Neydin* ». Toute similitude avec « les Mouilles » est à exclure, « mollion » ne signifiant pas « marécageux » dans ce contexte. L'auteur tient à le préciser ainsi : « c'est la désignation patoise de tout animal supposé sale et funeste, de la salamandre terrestre principalement ». On pensait alors que ce petit batracien urodèle noir taché de jaune pouvait vivre dans le feu, sa peau sécrétant naturellement une humeur très corrosive. On l'associait donc à « une créature d'enfer », voilà qui donne à réfléchir ! En poursuivant notre lecture, nous rencontrons les « *Bramafam de Meuviss* ». Ce sobriquet est délicat à interpréter, « bramé la fam » en patois franco-provençal valdôtain signifie « crier de faim », et les terres de « Mavoy » ou de « Mauny » étaient broussailleuses donc incultes, y voyait-on un lien de cause à effet ? Mais encore, les « *Ronge-grès de Varrires* » pour les piqueurs de grès, vision assez juste ; les « *Têtas brulayes de Mouaisin* », des rebelles les gens de Moisin, vraiment ?... A chacun son imaginaire. S'ils ne semblent pas très flatteurs, ces sobriquets ne doivent pas être pris dans un sens injurieux, mais bien avec le sourire et un brin d'objectivité. Ils illustrent la complexité d'un territoire longtemps éprouvé par de multiples soubresauts historiques, militaires, politiques, religieux, économiques, que ses habitants subissaient plus qu'ils ne déclenchaient ; car dans leur grande majorité, nos prédécesseurs apparaissent au fil du temps courageux, patients, tenaces, et le plus souvent, conciliants et confiants dans l'avenir.



Vue panoramique du Chef-Lieu (Photo : Atelier d'Architecture Iachini Zampin, Viry)

Nous devons cette belle vue panoramique du Chef-Lieu à l'Atelier d'Architecture Iachini Zampin qui nous l'a généreusement transmise. La place de notre village porte en elle les racines de notre mémoire collective, dont nous sommes, natifs d'ici ou d'ailleurs, les dépositaires. Nous devons la photographie de la couverture, saisissant glissement visuel de plus d'un siècle, aux talents conjugués de Sophie Girod (photos) et de Laurent Huber (montage) ; également à l'œil de Sophie, notre photographe, cette vue plongeante sur la vallée en 4^{ème} de couverture, d'où émerge notre clocher sur fond de ligne bleutée du Jura. Nous devons au Professeur Paul Guichonnet, une préface vivante et imagée sur les péripéties historiques qui nous ont conduits jusqu'au « Neydens d'aujourd'hui », que dans sa postface, notre Maire, Madame Caroline Laverrière, a su saisir dans son exigeante actualité. Je les remercie chaleureusement, ainsi que toutes les personnes qui ont apporté leur aide dans le cadre de cette « première exposition patrimoniale » organisée par le Groupe Patrimoine : Sophie Girod, Jacques Chaffard, Jean-Pierre Maulini, René Tagand, et moi-même, avec le soutien du Comité des Fêtes, de la Municipalité, des Ecoles, et de l'Association des Sentiers de Neydens.

Mais encore et surtout, cette Chronique ne serait pas arrivée chez l'imprimeur sans la précieuse collaboration de Niels Enevoldsen, mon mari, éditeur pour l'occasion. J'espère que cette première approche historique d'un « Neydens au fil du temps » malgré ses maladresses (tout texte est perfectible) vous intéressera, et vous donnera le désir de l'approfondir et de l'enrichir de vos connaissances. J'espère que vous aimerez la lire autant que j'ai aimé l'écrire.

Marie-Claire Bussat-Enevoldsen

Neydens, septembre 2016

Cette publication n'est pas mise en vente ; une participation de 5 euros pour les Œuvres scolaires serait vivement appréciée.

Préface de Paul Guichonnet

Professeur honoraire et ancien doyen de l'Université de Genève, Membre correspondant de l'Institut de France

« A l'ombre du Salève, à l'orée du bassin genevois... »

Marie-Claire Bussat-Enevoldsen, membre effectif de l'Académie de Savoie, s'est affirmée, par ses biographies et ses études sur le passé de la Savoie, comme une spécialiste accomplie de l'histoire de notre ancien Duché. Je suis heureux de signaler l'intérêt de sa récente conférence sur sa commune natale de Neydens (*) à l'origine de cette publication. Par sa géographie, à l'ombre du Salève à l'orée du bassin genevois, cet habitat de la frontière franco-suisse s'est développé en relations étroites avec Genève, non pas que cette ville, longtemps de format modeste – 20000 habitants à la fin du XVIIIe siècle – exerçât son attraction par sa dimension de métropole, mais par la multiplicité et la qualité de ses fonctions. La « parvulissime » de Voltaire, « le grain de musc qui parfume l'Europe », de Germaine de Staël, avait précocement acquis une prépondérance internationale, au point que le perspicace Talleyrand s'écriait, en 1815 : « il y a cinq continents, et puis il y a Genève ! ». Genève est toujours présente dans l'histoire de Neydens, avec des alternances d'emprises et de déprises, au gré des conjonctures européennes.

Au sortir de la Préhistoire, où les abris sous-roche du Salève sont un haut-lieu du Néolithique (8800 – 2100 av. JC) Neydens relève de la Genua des Celtes Allobroges et Helvètes et surtout de la Genava romaine (-218 à 443), cité (civitas), circonscription administrative de la province viennoise, densément peuplée, dans le réseau de ses bourgs (vici) et de ses domaines ruraux (fundus), ancêtres des paroisses puis, après 1730, des communautés civiles. En 406, la Sapaudia romaine est envahie par des Germaniques « barbares » (étrangers), chassés du Nord de l'Europe par le refroidissement climatique. De 443 à 534, les Burgondes sont installés comme auxiliaires par les empereurs romains pour défendre leurs territoires alpins. Ils seront suivis, jusqu'au début du XIe siècle, par les Francs, les Mérovingiens et les Carolingiens.

A l'époque féodale se constituent les Etats dynastiques des comtes de Savoie, des comtes de Genève, des Sires de Faucigny, des Dauphins

viennois. Celui de Genève doit compter avec le statut de sa capitale, principauté épiscopale dépendant directement de l'empereur germanique, et gouvernant la ville et ses mandements campagnards avec les bourgeois citadins. Les comtes de Genève ne pourront pas y établir totalement leur autorité, d'où leur repli sur le Genevois, avec Annecy et ses bourgs (La Roche, Thônes, Faverges, Seyssel, Alby, Rumilly). Neydens suivra ce mouvement ; partiellement inclus dans le fief de Ternier, il a appartenu jusqu'à nos jours, au mandement, puis canton, de Saint-Julien en Genevois. Au XVIIe siècle, ce repli est accentué par l'adoption de la Réforme protestante à Genève, en 1536. Les Protestants de Neydens auront un temple, pour pratiquer leur culte. C'est Annecy, « capitale subrogée » qui héritera du siège du vaste Evêché et demeurera, pendant longtemps, dans une position d'hostilité avec Genève et avec Chambéry.

Devenue République protestante, Genève est



De l'ancestrale maison Pictet de Moisin subsisteraient ces deux petites fenêtres croisées à accolades au milieu du linteau (14^e siècle). (Photo MCBE)

alliée en 1601 aux Cantons suisses réformés et en 1603, la cession à la France, par le duc de Savoie, de la Bresse, du Bugey et du Pays de Gex fait de la ville et de ses mandements une enclave dans les terres savoyardes. Les relations avec le Royaume de Sardaigne, conflictuelles, au long du XVIIe siècle, se détendent et, en 1760, un traité de limites « assainit » la frontière par des échanges territoriaux entre les deux Etats.

De 1792 à 1815, l'appartenance de la Savoie à la France révolutionnaire et impériale menace l'indépendance de la République de Genève, annexée par le Directoire en 1797. Bien que l'ex-République fût devenue la préfecture du nouveau

département du Léman, comprenant le Chablais, le Faucigny et le Genevois jusqu'aux Ussets, ainsi que le Pays de Gex, ses représentants sont en minorité, en face des Savoyards et des Gessiens. Ruinée par le Blocus continental, qui détruit le réseau de ses relations financières et économiques avec l'Angleterre et l'Outremer, Genève entre en crise et sa population diminue. Libérée de la tutelle française par la chute de Napoléon, Genève recouvre son indépendance en décembre 1813 et, en 1815, les Puissances du Congrès de Vienne, qui refont la carte de l'Europe, l'agrègent à la Confédération helvétique, neutre, avec le statut de Canton. Pour la formation de son territoire s'affrontent la conception « large », défendue par Charles Pictet de Rochemont (1755-1824), dont les ancêtres étaient originaires de Neydens, militant pour un grand Canton, comprenant tout l'ex-département du Léman, et la formule « étroite » des Conservateurs protestants, redoutant une arrivée massive de nouveaux citoyens catholiques, qui deviendraient majoritaires. Au Traité de Paris du 20 novembre 1815, la France avait cédé à la Suisse 8 communes du Pays de Gex (43,9 km² et 3350 habitants). Du côté de la Savoie, pour « arrondir » le Canton, désenclaver les mandements et réunir le territoire au reste de la Suisse, au Traité de Turin du 16 mars 1816, le Royaume de Sardaigne cède tout ou partie des 24 communes catholiques savoyardes (108 km² et 12700 habitants). Pour faciliter le ravitaillement de Genève, deux zones douanières franches étaient créées autour du Canton, dans le Pays de Gex (350 km²) et en Savoie (190 km²).

En 1860, la Savoie est cédée à la France de Napoléon III, après ratification par un plébiscite, quasi unanime, encore que près de 15000 habitants des provinces septentrionales du Duché (Chablais, Faucigny, Genevois au nord des Ussets) eussent pétitionné pour demander leur réunion à la Suisse – dont 85 habitants de Neydens sur 540. Pour désarmer le « parti suisse », les annexionnistes savoyards et les représentants du gouvernement impérial réunissent les petites Zones de 1815 et 1816 en une Grande Zone Franche de 3112 km² et 109717 habitants, soit 62,5 % du territoire et 67,2 % de la population du futur département de la Haute-Savoie. De 1881, année du traité de commerce franco-suisse, à 1914, la Grande Zone vit en symbiose économique et financière étroite avec Genève et la Suisse, facilitée par la prime de

change du franc français sur la devise suisse (1 franc français vaut 1,2 franc suisse).

Cette situation est mise à l'épreuve par la Première Guerre Mondiale. La Confédération,



« Bas de Neydens » vu du clocher, chemin du Mal Pertuis, Saladin, Lathoy, Compesières, et Genève à quelques battements d'ailes. (Photo N. Enevoldsen)

qui depuis 1870, subissait fortement l'influence économique et culturelle de l'Allemagne, sentant que la victoire va échoir aux Alliés, se rapproche de la France. Elle désire faire reconnaître sa neutralité par tous les Etats membres de la future Société des Nations et obtenir, pour Genève, le siège de cette institution. Bien que non-belligérante, la Suisse est admise au Congrès de la Paix, sous l'égide de la France, qui règlera directement, au nom des autres participants, les problèmes de la Confédération. L'article 435/2 du Traité de Versailles supprime la neutralisation de la Savoie et son droit d'occupation militaire par la Suisse, en cas de guerre et prévoit un nouveau statut pour les Zones douanières franches. Les négociations entre Paris et Berne sur la Savoie se déroulent dans un climat de nationalisme du gouvernement Poincaré et de la Chambre Bleu-horizon – couleur de l'uniforme des Anciens combattants – élue en 1919, sous les couleurs du Bloc national. En Suisse, la politique de rigueur de Poincaré envers l'Allemagne, avec l'occupation du bassin houiller de la Ruhr, pour la contraindre à payer les « réparations » de guerre, suscite un regain de germanophilie. La convention de 1921 sur le nouveau régime des Zones franches, déjà ratifiée par les parlements de Berne et de Paris, est balayée par un référendum populaire. Le 1^{er} janvier 1923, Poincaré supprime les Zones. La déprise des relations entre les deux pays est quasi-totale, depuis le début de leurs relations au XVI^e siècle, dans un climat de suspicion réciproque, de polémiques et de critiques.

En 1932, le litige est soumis à l'arbitrage de la Cour internationale de justice de la Haye, organe de la SDN, qui rend son arrêt en 1934. La France peut supprimer la Grande Zone de 1860, concédée par Napoléon III et supprimée par la Troisième République, mais non les Petites Zones de 1815 et 1816, instaurées par les Puissances du Congrès de Vienne et qui ne peuvent être abolies sans leur accord. Le 1^{er} janvier 1934, les Petites Zones sont rétablies. Elles seront supprimées, de fait, de 1940 à 1945, par l'occupation allemande de leur territoire et leur fonctionnement sera entravé, de 1934 à 1990, par le Contrôle des Changes, qui limite la délivrance aux zoniens de devises suisses, leur permettant de payer leurs achats dans la Confédération. La Suisse doit, en principe, acheter la totalité de la production agricole de la Zone. En fait, dans la limite de contingents, périodiquement révisés par la Commission permanente franco-suisse des Zones, la Confédération reçoit en franchise les articles du secteur primaire zonien : sables et graviers des cours d'eau ; pierres des carrières ; bois ; légumes de plein champ et de serres ; fleurs ; « plantons » à repiquer ; fruits et vin ; lait et bétail de boucherie.

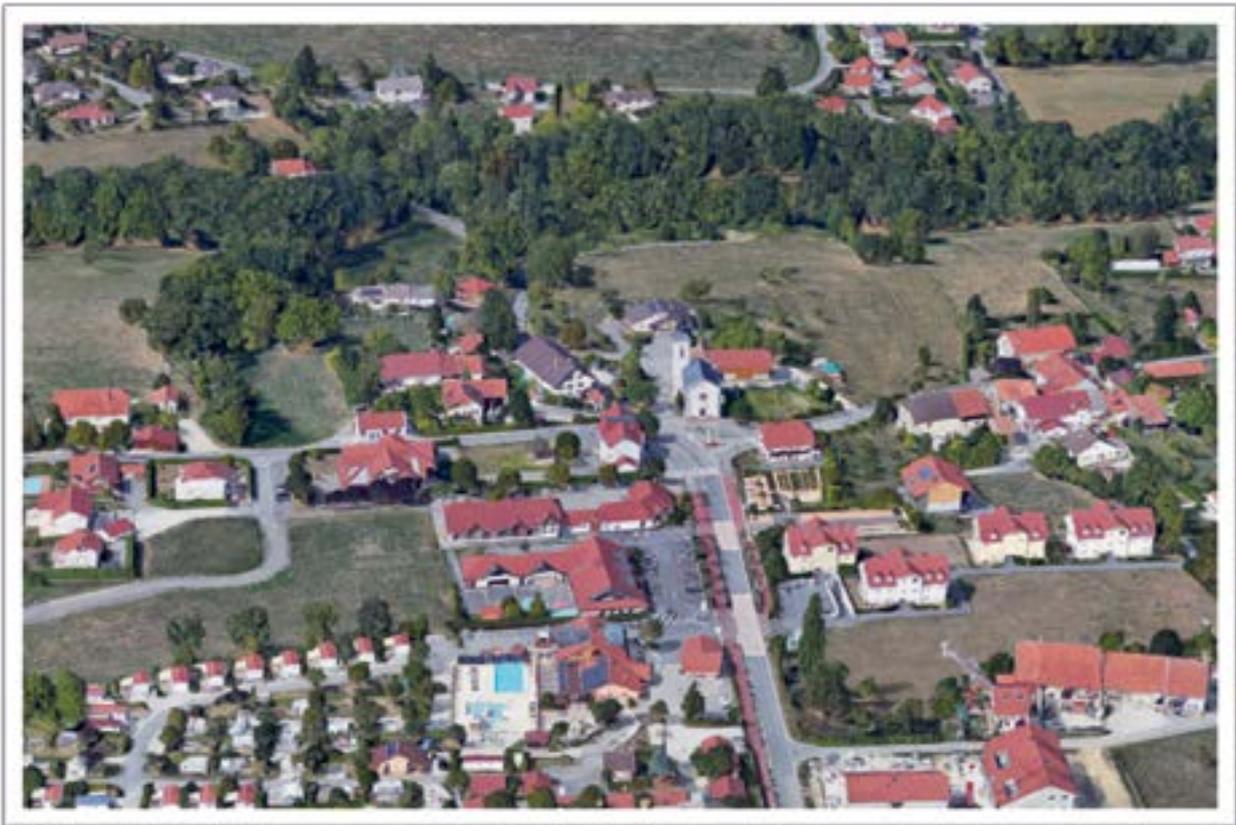
Alors que l'agriculture du Pays de Gex garde son potentiel, celle de la Zone savoyarde voit ses surfaces cultivées diminuer, sous la pression de l'urbanisation en quête de terrains à bâtir : les zones ne contribuent plus essentiellement au ravitaillement de Genève en denrées agricoles, fournies par les paysans et maraîchers du Canton, qui dénoncent cette concurrence. Emprisonnées dans des barrières douanières pour l'achat de matières premières et l'exportation de produits fabriqués, les zones étaient très peu industrialisées. Après 1945, la Savoie et le Pays de Genève travaillent à reconstruire l'économie, ruinée par la guerre, au long des fameuses « Trente Glorieuses », auxquelles le choc pétrolier de 1975 portera un coup d'arrêt, suivi de la stagnation ou de la récession des activités. En Suisse, au contraire, la « surchauffe » économique s'est continuée, faisant de la Confédération le pays le plus riche de toutes les Nations. Ces transformations sont en train de vider le régime zonien de ses spécificités.

La Suisse a en effet signé avec plusieurs pays, dont ceux de l'Union européenne, des accords bilatéraux, au nombre de 126, parmi lesquels figurent des clauses de libre-échange. Les Zones franches ont ainsi pu s'industrialiser et

commercer avec un grand nombre de pays. Elles sont devenues, avec les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain, un réservoir de main d'œuvre pour l'économie suisse. A côté des travailleurs étrangers immigrés, on emploie des frontaliers, migrants quotidiens « pendulaires », habitant en France. Leur nombre, de quelques centaines à quelques milliers dans les années 1960, a augmenté à une vitesse exponentielle, pour atteindre, en mai 2016, 82.392 unités, dont 75% habitent en Haute-Savoie, 19% dans l'Ain et 6% ailleurs. Ce nombre ne comprend pas les fonctionnaires internationaux qui vivent en France. Genève est, dans toutes ses branches d'activité, le plus gros employeur de la Haute-Savoie, avec un actif sur quatre. Les frontaliers perçoivent un salaire plus élevé qu'en France, avec un pouvoir d'achat augmenté par la prime de change de leurs gains, des francs suisses en euros. Les Suisses, de leur côté, passent en France pour faire leurs achats dans les grandes surfaces commerciales, qui se sont multipliées le long de la frontière. A l'exception de trois petites collectivités, toutes les 291 communes de la Haute-Savoie ont des frontaliers.

En vertu d'un accord du 23 juin 1973 entre les gouvernements suisse et français, 3,5% de l'impôt prélevé à la source, par le Canton de Genève sur les salaires des frontaliers, sont reversés aux départements et communes de la Haute-Savoie et de l'Ain qui, en 2015, avaient reçu, à ce titre, 257 millions d'euros. A côté de l'intense trafic transfrontalier des « pendulaires », source d'engorgement biquotidien des voies de communication, les Zones franches mènent une vie discrète, à laquelle leurs bénéficiaires sont très attachés. Elles représentent moins de 2% du volume total des échanges franco-suisses. Si – hypothèse peu probable – la Suisse adhérerait à la Communauté européenne, cette survivance des Traités de 1815 perdrait sa raison d'être. Dans le cadre géographique du Grand Genève, Neydens vit, plus que jamais, à l'heure transfrontalière, avec plus de 30% de migrants du travail « pendulaires », de sa population actuelle, qui en font l'une des dix communes les plus « frontalières ».

(*) Conférence-diaporama : *Neydens, histoire d'un village et d'une frontière*, 27 mai 2016.



En haut : Neydens vu de la terrasse de la chapelle de Verrières (Photo MCBE, 1980) – En bas : Capture d'écran de Google Earth.

De Neydens ou de Genève, c'est toujours « notre » Salève



Le Salève vu depuis le pont d'Huffin sur le ruisseau de Ternier. Cette partie du village en forme de corne («Vers la Fin » sur la Mappede sarde) jouxtait l'imposante seigneurie de Ternier (Terny :« confins, limite») propriétaire de quelques parcelles, dont elle percevait les dîmes (Photo NE)

Aux premiers âges de l'époque glaciaire, d'immenses glaciers recouvraient notre région. A leur fonte, en se retirant, ils décuplèrent la puissance du Rhône. Celui-ci, en faisant exploser le passage rocheux du Fort l'Ecluse, entraîna des pans entiers du Jura, formant ainsi l'immense plaine vallonnée du Bas Genevois, constituée de sédiments, de roches calcaires et de grès, qu'encerclent partiellement quatre rameaux détachés : la montagne de Chaumont, le Mont-Sion, le Vuache, et la montagne calcaire du Salève. Visuellement, cette montagne donne des indices préhistoriques précieux, grâce à ses larges parois rocheuses qui surplombent Etrembières. Elles se sont formées au rythme des glaciations successives entraînant chaque fois des éboulements de blocs énormes. Archéologues et historiens les considèrent comme de probables abris aux premiers hommes arrivés jusqu'ici, les plus connus étant les « Troglodytes d'Etrembières ». Un phénomène identique façonna la Grande Paroi de Beaumont, d'où l'on extrayait la meilleure pierre à bâtir de la région.

Adossé au flanc du Salève entre Etrembières et Beaumont, se situe notre hameau de Verrières (« Verere » sur la Mappede sarde), point culminant de la commune, 570 m. Au 19^e s. s'y trouvait une très belle carrière de grès (communément appelée mollasse), la plus importante de la province, dite

la « carrière du Musée Rath de Genève », car elle servit à sa construction terminée en 1824. C'était pour l'époque un « chantier d'exploitation » important, couvert en tuiles, qui occupait une dizaine d'ouvriers pendant 6 à 8 mois, creusée jusqu'à 8-10 m de profondeur, par bancs de 5 m



Dernières traces visibles de la carrière de Verrières. (Photo J.Bussat)

de puissance (Echos Saléviens, No 5). Cette mollasse avait déjà été choisie entre 1775 et 1780, par l'artisan-sculpteur de Verrières, Bernadus Lachenal, pour ses deux croix sculptées, dites

croix de carrefour ou de chemin (inscrites aux Monuments historiques) présentes à Verrières et au Chef-Lieu. On utilisera encore cette carrière pour construire l'église de Saint-Julien, terminée en 1862. Aujourd'hui cet emplacement a quasiment disparu sous une végétation dense, hormis quelques pierres visibles çà et là. La promenade est agréable, mise en valeur par l'Association des Sentiers de Neydens, active sur l'ensemble des sentiers, chemins vicinaux, chemins de grande et petite randonnée de la commune (en lien avec les communes limitrophes). Grâce aux nombreux gisements de fer découverts sur la crête du Salève, et quelques traces à Verrières, une importante industrie métallurgique lança, avant notre ère, le développement économique de Genève et de la région, sans jamais cesser de se développer. Forges et fonderies étaient nombreuses au 19^e siècle au Châble, en passant par notre hameau de La Forge.

Notre photographie du Salève en hiver donne plusieurs informations. Au premier plan, une parcelle de maïs, céréale importée d'Italie vers 1780. Ensuite, quelques chênes séculaires, ultimes descendants d'un vaste bois de chêne qui recouvrait cette partie de la commune (« Bois de Chêne » sur la Mappede sarde). Le chêne servait comme bois de chauffage et comme bois d'œuvre, notamment pour les pilotis des digues et des ponts à Genève ; au 13^e siècle, pour les deux châteaux forts des seigneurs de Ternier. En 1858, 400 chênes y furent coupés, transformés en 2 à 3000 traverses de chemins de fer, nécessaires à la dernière portion de la voie ferrée Lyon-Genève, conduisant à la gare de Cornavin, inaugurée en 1858. Derrière les chênes, on distingue les dernières vignes de Neydens, vignes semi-hautes, produisant du Chasselas (vin blanc) et du Gamay (vin rouge). Originellement importée par les Grecs de Marseille, la culture de la vigne fut développée avec talent dans notre région, par les Allobroges. Ils fabriquaient des vins rouges, charpentés et alcoolisés, conservés selon une méthode gauloise dans des tonneaux cerclés. Ils en raffolaient, et les Romains plus encore, quand ils le goûteront un peu plus tard !

La culture de la vigne fut pratiquée pendant des siècles sur notre territoire. Divers arpents de vignes étaient accrochés aux coteaux caillouteux bien ensoleillés. Les Chartreux de Pomier possédaient jusqu'en 1792 ceux de Mouvy (« Mavoy » ou « Mauny ») de la Celle et « Au Putta ». L'association de ces deux toponymes est

originale, les deux parcelles se rejoignant ; d'une part, « la Celle », espace sacré chez les Romains (devenu « cellier, cave ») ; de l'autre, les terrains



La Croix de Verrières sur le Chemin de Compostelle, dans la partie ancienne du hameau. (Photo S. Girod)

pentus des « Putta » ; si ce terme franco-provençal signifiait « sale, infect, fétide », puis en patois local « endroit marécageux, inculte » a disparu, l'endroit existe toujours, c'est aujourd'hui la « Déchetterie intercommunale » ! Aux 15^e et 16^e siècles, on alternait la vigne en treilles basses entre des rangées de légumes et de céréales ou, sur les terres plus « froides », en « hautains », soit « hutins », accrochées au tronc des arbres. On trouvait des hutins à la Celle, au Putta, et à Moisin du côté d'Archamps, parcelles désormais appelées « Les Grandes Vignes ».

Qui étaient ces Allobroges que l'on dit être nos ancêtres ?

Longeant la rive gauche du Rhône, cette vallée jurassienne se transforma en un formidable creuset de populations successives : les hommes de l'âge de la pierre taillée (dont les Troglodytes), les hommes de la pierre polie (agriculteurs et pasteurs), les hommes de l'âge de bronze (habitations sur pilotis sur les rivages du Léman), puis les multiples peuplades de l'âge de fer, dont les nombreuses tribus celtes, avec les Ceutrons, affiliés aux Ligures, venus du Nord de l'Italie. Après Gênes, ce peuple donna son nom à Genève,

deux toponymes « Genoua, Gennava » identiques signifiant « l'embouchure d'un fleuve ». Parmi eux va s'imposer une autre branche celte : les Allobroges, dont le nom peut signifier « gens venus d'ailleurs ou d'un autre pays ». A peine installés, grâce à leur puissance et à leur savoir-faire, ils refoulèrent les Ceutrons en direction des hautes vallées. Mais l'arrivée de l'empereur romain Auguste n'allait pas tarder à les soumettre au terme de solides combats.

Les Allobroges, sont-ils nos ancêtres ? « Oui » répondent la plupart des historiens et chercheurs en ce domaine. Et de citer à l'appui de nombreuses références linguistiques et traces topographiques celtiques encore nombreuses dans la région ; ainsi le « nant », à l'origine nom donné à une combe, puis au torrent, et enfin au ruisseau. Pour d'autres, l'évidence ne saute pas aux yeux. Le chanoine Emile Berthoud (écrivain-historien, spécialiste dans l'histoire de l'Art chrétien) envisageait les Ligures comme nos plus anciens ancêtres arrivés avant les Allobroges, auxquels ils finiront en partie par se mélanger. Lors de sa conférence donnée au Châble, son village natal, en 2006 (Echos Saléviens, no 16), il s'était plu à donner, avec son humour habituel, une version « plus imagée » de nos origines, à replacer dans une perspective historique plus large, ni élitiste et moins encore « raciste ». Il voyait d'un côté les « Brachycéphales », hommes au crâne rond, et de l'autre, les « Dolichocéphales », hommes au crâne ovale. « Or nous, Savoyards, Genevois de vieille souche, nous sommes des Brachycéphales, nous avons le crâne rond comme l'avaient les Ligures, tandis que les Allobroges-Celtes, les Romains, puis les Burgondes étaient des Dolichocéphales au crâne ovale ». A chacun, pour le clin d'œil, de mesurer la forme de son crâne, tout en sachant que les Auvergnats, les Bavarois, les Croates, les Finlandais, les Esquimaux descendent en partie eux aussi des Ligures... Nous avons en commun, Savoyards et Genevois, une ascendance « composite », formée au cours d'une longue histoire commune.

Naissance d'un bourg antique au nord de la Gaule Narbonnaise

Notre territoire se situait au cœur de celui des Allobroges, de la rive gauche du Rhône, du Léman à l'Isère. Après cette première colonisation, notre province devint gallo-romaine

avec pour ville principale, Genève, construite environ deux siècles avant notre ère, avec son port, son bassin et sa jetée au bord du lac. Les Romains transformèrent alors l'*oppidum* des Allobroges, une cité déjà fortifiée et très commerçante, en un *vicus* ou bourg gallo-romain de grande importance, agricole, marchand et industriel, grâce au développement des voies fluviales, le Léman et le Rhône depuis Seyssel, et des voies terrestres. Progressivement un vaste réseau routier de voies pavées va s'étendre à travers tout le continent, desservant leurs *vicus*, domaines et exploitations agricoles, relais et sanctuaires.

Cette partie du canton de Genève longeant la rive



Reconversion florale d'un authentique pressoir en granit. De forme carrée, ce granit comporte en son centre l'axe métallique, fileté, avec sa pièce de fonte percée munie d'un système de cliquets. Ce granit provenait des blocs erratiques transportés par les anciens glaciers, jadis très nombreux dans la région avant leur exploitation. (Photo MCBE)

gauche du Rhône (ainsi que le département de la Haute-Savoie) était alors divisée en trois *pagi* ou districts, avec pour chefs-lieux Seyssel (*Condate*) Annecy (*Boutae*) et Genève (*Genaya*). La position stratégique de Genève attirait toutes les convoitises. Le Rhône séparait les Allobroges, sous occupation romaine depuis 120 av. JC, des Helvètes, population celte qui occupait entre autres le Plateau Suisse. Pressés par d'autres peuplades, les Helvètes regardaient de notre côté. En l'an 58 avant notre ère, évaluant une invasion d'environ 370000 migrants, Jules César ordonna

la destruction du pont de Genève et l'édification d'une imposante fortification de terre reliant Genève au Vuache. Les Helvètes durent réintégrer leur Plateau, la future Helvétie. Fin stratège, le général romain savait qu'en les obligeant à rebrousser chemin et à se fixer, ceux-ci seraient son meilleur rempart contre d'autres invasions autrement plus redoutables. C'est ainsi que Rome allait occuper l'Allobrogie jusqu'en 450 après JC.

Suite à l'arrivée massive des légions romaines, Genève perdit sa position de ville-frontière. Son territoire fut réparti entre plusieurs *fundi* ou domaines, composés de *villae*, ensemble de constructions individuelles. Le plus souvent, le domaine prenait le nom de son propriétaire. En sera-t-il ainsi de Neydens ? Dans cette contrée florissante, « un gros bourg » commençait à se former et à s'organiser à l'intérieur d'un périmètre bordé de voies romaines. Le nôtre. A une centaine de mètres du Chef-Lieu passait l'une des plus importantes voies pavées de l'Empire, la *Via Romana*. De Milan, elle franchissait les Alpes au col du Petit Saint Bernard, descendait la vallée de la Tarentaise, bifurquait à Conflans, une branche rejoignant Vienne, et l'autre en direction de Genève, par Annecy, sur laquelle comme sur toutes, les Romains installaient des postes de « douanes ».

Quand la Via Romana traversait Neydens

Venant d'Annecy, *Boutae*, cette voie pavée contournait le Mont-Sion, puis, selon un tracé plus direct, desservait Cambin, le Petit-Châble, le Châble ; aux Eplanes (le chemin campagnard situé entre les deux routes actuelles) elle passait au Crêt des Mouilles, traversait le ruisseau pour filer entre le chef-lieu et la Forge, le long des Prés Seigneurs à la hauteur de La Teppe, en direction de Chosal, Arbugny, Landecy, Troinex ; elle atteignait Carouge, plus exactement *Quadrivium*, étymologiquement « le carrefour », le Rondeau actuel, franchissait l'Arve en direction du Bourg de Four. Cette route avait une utilité militaire et commerciale. Selon Félix Croset (Beaumont, La Salévienne, 1990), il y aurait eu après le Châble, une route romaine de moindre importance, appelée autrefois l'Estraz, qui gagnait Saint-Julien par Mouvy, à gauche de la RN 201. Cet embranchement reliait la voie de Seyssel, *Condante*, à la nôtre en direction de Genève. La voie romaine qui traversait notre village, était importante et bruyante. En effet, une

légion passant ici, correspondait à 8000 fantassins, 600 cavaliers, 8000 ou 10000 auxiliaires, escortés d'une multitude de charrettes transportant ouvriers, outils et ravitaillement, et ce, dans les deux sens, partant d'Italie au printemps, quittant Genève avant l'hiver. Lorsque l'implantation romaine se stabilisa, cette voie devint une route régionale et inter régionale entre l'Italie et le Nord de la France, à la circulation quotidienne intense ; médiévale ensuite avec ses mélanges de populations : marchands, colporteurs, migrants et pèlerins jusqu'à la fin du Moyen Age. Son utilité s'effaça au cours des siècles suivants, au profit de nouveaux tracés mieux adaptés à l'évolution économique et démographique de la région.



Le Chemin Neuf, au 1^{er} plan, la mairie et la salle communale ; viennent ensuite le Camping La Colombière et la haie des Prés Seigneurs, que devait longer la Via Romana. (Photo NE)

Qui était ce mystérieux Monsieur Nodo ?

La toponymie conserve la mémoire spatiotemporelle des lieux, et notre toponyme Neydens, composé d'un nom propre et d'un nom commun, en est un bel exemple. Si son origine demeure un sujet de discussion entre germanistes et romanistes à propos de son suffixe, son évolution linguistique la nuancera encore. Le nom lui-même apparaît tardivement : on le découvre écrit *Noydenz* en 1179, puis *Noidans*, dont la prononciation évoquera alors celle du « noyer », arbre poussant ici en abondance, d'où « *Noidans* : le pays des noyers ». Pour lever toute ambiguïté, le plus simple (et le plus juste) est de remonter jusqu'à ses racines linguistiques, contemporaines de ses fondations de « gros bourg antique » qui le rattachent à l'époque gallo-romaine/romaine. Suivant un processus adopté par les Romains, repris ultérieurement par les

Burgondes, le vocable du lieu habité dérive du nom du propriétaire, complété, en un premier temps, du suffixe latin *-ingis*, puis du suffixe german *-ingum*, et ensuite du suffixe « locatif » burgonde *-ingos*, devenant *-ans* ou *-ens*. C'est vraisemblablement dans cette chaîne linguistique que s'inscrit notre toponyme, dont la traduction donne « *Nodo, le domaine de Nodo* ». Cette désinence est généralement considérée comme caractéristique de Genève et de la Haute-Savoie. Ce mystérieux Monsieur Nodo devait être un propriétaire important, puisqu'il laissa son nom à son domaine situé sur un site fortifié, en bordure d'un ravin, sur un terrain surélevé. Où exactement ? Archéologues et historiens s'accordent pour le localiser derrière les deux platanes du Chef-Lieu, au-dessus du chemin de la Creuse, un site dont l'histoire ne fait que commencer.

Sous l'asphalte, notre mémoire romaine

De nombreuses fondations ont été découvertes au fur et à mesure des multiples travaux de terrassements individuels ou collectifs (édifices publics, lotissements immobiliers, tous bâtiments exigeant de nouvelles canalisations, voiries, etc.) entrepris au cours des deux derniers siècles, et plus encore des dernières décennies. A la différence des terrassiers et des fossoyeurs d'hier qui, œuvrant manuellement, butaient constamment dans le périmètre du Chef-Lieu contre des murs et des fondations mises au jour avec leurs restes de colonnes, nos énormes engins de chantier en action aujourd'hui ne font pas dans le détail, avec eux c'est *tabula rasa* ! Heureusement, une partie de ces patrimoines « foncier » et « bâti » disparus, est désormais consignée dans ce que l'on appelle « le patrimoine écrit » (archives, mémoires, registres civils et paroissiaux, journaux, etc). En voici quelques extraits :

En 1839, François Soret mentionnait la trouvaille, déjà ancienne, de monnaies (non décrites) et de briques au Chef-Lieu. En 1892, les travaux de construction de la nouvelle église entraînèrent la découverte de murs. En 1900, les habitants du lieu signalèrent à B. Reber, lors de sa visite, qu'au lieu-dit Ville de Neydens (le village) : « il est presque impossible d'entamer la surface (du sol) sans rencontrer des antiquités romaines, surtout des fondations ». [Notes parues dans « Les pages de la carte archéologique de la Gaule - la Haute-Savoie (pré-inventaire archéologique) ». En 1900, entre Uffin et le Chef-

Lieu, dans un champ proche du Bois de Chênes, furent découvertes des fondations de maisons, de grandes tuiles, et des murs d'une telle solidité qu'il fallut les faire sauter à la poudre. En 1907, Charles Marteaux écrivait dans la Revue savoisienne: « Neydens est un nom germanique qui cache celui d'une villa romaine et peut-être d'une station de la voie romaine. Sur près d'un kilomètre, la pioche se heurte à des substructions d'une grande dureté. Le cimetière en est rempli et il est presque impossible de creuser les fosses. (...) On en trouve à la cure avec des pavages en cailloux, et des tuiles ; quand on déplaça l'église, on dut extraire du sol une quantité de blocs et cailloux cimentés en murs. L'hypothèse d'un site sanctifié n'est pas à exclure. Rien de tel dans le sol de l'église actuelle ».

Ces informations recueillies au fil du temps ont également été confirmées par les archéologues annéciens. Ceux-ci ont relevé des structures



Le Chef-Lieu, vue aérienne, anciens et nouveaux bâtiments, et le « Préfa » est toujours là ! (Carte postale, coll. part.)

localisées avec certitude sur le rebord de la terrasse dominant le vallon du ruisseau de l'Aire (La Creuse) tant au sud qu'au nord de l'édifice religieux, dans les parcelles proches, et plus récemment sous le nouveau groupe scolaire, la mairie et la salle communale. Les labours des terrains limitrophes ont mis au jour une grande quantité de débris d'une construction gallo-romaine, dont des *tegulae* (grandes tuiles arrondies) et des briques. En 1978, sur la partie supérieure du Crêt d'Uffin, l'extraction du gravier (autoroute A 42) permit la découverte d'autres sépultures orientées est-ouest ; ainsi que la base d'un édifice quadrangulaire en pierre de 14,80 m de côté, datant probablement de l'époque romaine, qui a pu servir ensuite de tour de guet. Dans son article précité, Charles Marteaux précisait qu'il existait près de l'église, les éléments d'un fût de colonne et d'un piédestal en

calcaire du Salève, sur lesquels une inscription avait dû être effacée par le desservant du début du siècle. Il y voyait les vestiges d'une ancienne borne milliaire : « Près de l'église, gît à terre une colonne avec son piédestal : celui-ci est un cône tronqué haut de 0m70, large au diamètre supérieur de 0m50. Il offre des trous de scellement.

Le fût, en calcaire du Salève, est incomplet ; il a encore 2m50 de long avec un diamètre moyen de 0m70. Ces pierres ont servi de croix il y a une cinquantaine d'années [en 1849]. On raconte que le curé d'alors aurait effacé une inscription antique. Le fût a pu servir de borne milliaire, et si le fait était prouvé, on aurait là un indice sérieux du passage de la voie à Neydens. ».



Entourée d'un fil rouge, partie de la colonne romaine du Monument aux Morts qui ne serait pas « notre » borne milliaire. (Photo NE)

Une colonne romaine, et non « une borne milliaire » !

De son côté, le chanoine Emile Berthoud hésitait entre une « borne milliaire » et une « colonne votive ». Selon MM. Mario Lomazzi (membre de La Salévienne passionné d'antiquité romaine) et Jean-Paul Descoeurdes (archéologue émérite de l'Université de Genève), il ne peut s'agir d'une

borne milliaire, contrairement à cette ancienne certitude, et ce, pour les raisons suivantes. Le diamètre du fût est trop grand pour correspondre au fût d'une borne milliaire, lequel ne dépassait jamais 35 à 40 cm. Il constitue néanmoins une partie de colonne romaine, laquelle devait être plus haute ; soit une colonne soutenant un portique marquant l'entrée d'une maison de particulier ou de son domaine, l'on pense bien sûr à notre mystérieux « Monsieur Nodo » ; soit effectivement une colonne votive, ou encore un pilier de temple romain. Nous verrons plus loin qu'il existait bien un temple romain sous l'ancienne église de Neydens, derrière les deux platanes ! L'inscription à laquelle il vient d'être fait allusion, devait être brève, sinon le fût en eût gardé quelques traces, même infimes, or, à première vue, il n'en est rien. Cette inscription pouvait alors porter le nom du propriétaire des lieux ou celui d'une divinité. Notons que Mercure était la divinité vénérée à Saint-Julien et alentours, et le coq l'un de ses nombreux attributs. Peut-on faire un lien entre ce symbole et le coq de cette colonne ? Ce n'est pas certain... Nous présenterons plus loin notre Monument aux Morts lors de son inauguration en 1921.

Nos ancêtres Burgondes en Sapaudia

Toutes conquêtes achevées, les Romains entreprirent d'organiser la Gaule transalpine. Le christianisme progressait lentement, éradiquant, non sans résistance, les diverses formes de croyances religieuses antiques. La vénération pour les premiers martyrs prit son essor entre les 2^e et 3^e siècles. Au 4^e siècle, une première cathédrale fut construite à Genève, instaurée siège épiscopal au siècle suivant par le pape Léon I^{er}, avec pour premier évêque un certain Isaac. Le territoire de l'évêque de Genève recouvrait approximativement les divisions administratives créées par les Romains. Les Burgondes arrivèrent à cette même époque. Certains étaient originaires de l'île danoise de Bornholm sur la mer Baltique, au sud de la Suède. En partie exterminés par les Romains alliés aux Huns dans leur traversée de la Germanie, ils furent installés par le général Aetius en Sapaudia, « le pays des sapins » ou « territoire appartenant à un homme nommé Sapaudus ». Cette Sapaudia recouvrait une partie du pays des Allobroges, dont nos deux départements.

Les Burgondes font également partie de nos ancêtres, ainsi notre toponyme dont nous avons suivi l'évolution. Chrétiens ariens à l'origine (ils ne reconnaissaient pas la divinité du Fils de Dieu) ils se convertirent au catholicisme, choisissant Genève pour capitale de leur royaume. Déjà chef-lieu d'une importante circonscription gallo-romaine, Genève évolua en un immense et puissant diocèse, divisé en neuf circonscriptions dont huit décanats ruraux, chacun comprenant plusieurs paroisses, la plupart remplaçant des villas gallo-romaines où l'une des pièces avait pu servir de lieu de culte chrétien. Parmi ceux-ci, Vuillonex (Bernex) où l'on trouve cité le nom de Neydens. Toute la région était christianisée au 8^e siècle. Les paroisses rurales commençaient à se former, puis à se multiplier, avant d'être attestées entre les 10^e et 11^e siècles.



Première église Saint-Laurent. (John Peter, *Un livre de famille protestant*. Dessin à la plume du peintre genevois Alfred Rehfoos (1860-1912. Librairie Julien, Genève, 1891). (Coll. part.)

De recomposition politique en répartitions familiales souvent conflictuelles, voire guerrières, entre Burgondes et Francs, puis entre Mérovingiens et Carolingiens, mais aussi entre Normands et Sarrasins, un second royaume burgonde fut reconstitué par le roi Rodolphe (10^e-11^e siècles). Premier souverain à se faire reconnaître sur cet immense territoire, il favorisa la fondation du prieuré clunisien de Saint-Victor

(attaché à l'abbaye bénédictine de Cluny) ; l'église de Saint-Victor existait depuis le 5^e siècle. On note que ce couvent prélevait une dîme à Neydens (un « impôt », correspondant à une fraction variable d'une récolte, prélevée par l'Eglise, équivalant en général au « dixième ») ; cette dîme était également partagée avec les chanoines du Chapitre de la cathédrale, avant de revenir à l'Evêché de Genève. Au 11^e siècle, un nouveau personnage entra en scène, Gérold, premier comte de Genève, nommé par le dernier roi Rodolphe III qui plaça également sur le siège épiscopal l'un de ses protégés. Territoire de la ville, Neydens allait ainsi se retrouver enclavé, dépendant et pour longtemps, des comtes de Genevois. Ce comté de Genève formait une vaste région aux contours légèrement arrondis, longeant le Pays de Gex, le Valromey, la Chautagne, le Faucigny, jusqu'aux territoires de Genève. Cette première dualité entre le comte et l'évêque ira en s'aggravant, entraînant un bouleversement politique majeur pour la ville, dès lors séparée de son propre territoire régional.

La fin du second royaume de Bourgogne, marquée par « un affaiblissement de la puissance publique », déclencha une succession de conflits religieux et territoriaux (parfois sanglants) incessants jusqu'au milieu du 14^e siècle. Face à la refondation du prieuré bénédictin de Saint-Victor, l'institution du corps des chanoines du Chapitre de la Cathédrale de Saint-Pierre devait se confronter au pouvoir temporel et moral grandissant de l'Evêque de Genève, seigneur de la ville (dont les droits ne furent jamais discutés) opposant direct du comte de Genève. Tous deux dépendaient directement de l'empereur du Saint Empire. En 1033, l'empereur Conrad le Salique avait attribué le Chablais à l'un de ses fidèles lieutenants, Humbert Ier, comte de Maurienne. Reconnu premier dynaste de la Maison de Savoie sous le nom d'« Humbert aux Blanches-Mains », il fut le fondateur d'une longue dynastie de comtes, ducs, et rois, communément désignés « Portiers des Alpes ». Humbert Ier devait probablement son surnom (mentionné pour la première fois entre les 14^e et 15^e siècles), non pas à la couleur de ses mains ou au port de gants blancs, mais à ses qualités politiques remarquables, vraisemblablement en référence à « celui qui a la main » sur le passage stratégique des grandes vallées alpines « enneigées » de Savoie. Cette Maison de Savoie connut jusqu'au 15^e siècle une vaste expansion : du pays de Vaud au Piémont, du pays de Gex au Valais, du

Faucigny à la Bresse, de Nice au Val d'Aoste, en passant par les terres de Genève.

Fondation de la Chartreuse Notre-Dame de Pomier



L'ancienne porte de la Chartreuse. L'ensemble a été soigneusement rénové et réaménagé en un lieu de réception et de réunion. (Photo MCBE, 1980)

En conflit permanent avec les comtes, l'évêque de Genève Arducius de Faucigny fut reconnu « prince d'empire » par l'empereur germanique Frédéric Barberousse, titre que porteront les princes-évêques de Genève (le plus connu étant saint François de Sales) jusqu'au début du 19^e siècle. L'évêque favorisa la fondation en 1170 de la Chartreuse Notre-Dame de Pomier qu'il assura de sa protection (comme le feront ses successeurs) en lui abandonnant certains de ses droits. La Chartreuse possédait son propre sceau frappé de la Vierge couronnée et assise tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux. Par la suite, les fils de saint Bruno bénéficieront également de la protection et des nombreux droits octroyés par les seigneurs locaux. Les Chartreux ont rapidement défriché, cultivé, bâti un important domaine comprenant routes, villages (Le Châble, l'Agnelu, le Mont-Sion, etc.) et divers hameaux : Pernin, la Celle, Mouvy, sous formes de dépendances rurales entourées de vignes et de parcelles cultivées soumises à l'albergement. Plusieurs moines fondateurs venaient de Neydens, ainsi que nous le verrons. Prospère mais également ouverte aux pauvres qui y trouvaient nourriture, linges, et remèdes de panacée universelle (dont « l'onguent à la sauge et à la bourrache »), la Chartreuse traversa des périodes difficiles, entre la Réforme protestante et la Révolution française qui signa sa fin. Ayant refusés de prêter serment aux lois de la

République de 1792, les derniers Chartreux durent fuir le 17 mars 1793 et s'exiler en Italie. Le 27 mai, les titres de la « cy-devant Chartreuse de Pomier » furent brûlés. (Abel Jacquet, Sur le versant du Salève la Chartreuse de Pomier, Académie Salésienne, 1980).

Neydens, territoire épiscopal de Genève enclavé en Savoie

C'est alors l'apogée du régime féodal dans notre région, face à une ville de Genève prospère et dynamique, puissante foire commerciale rayonnant bien au-delà de ses régions limitrophes

Pierre funéraire d'un Chartreux (ce n'est pas une tombe) placée dans le Jardin de la Cure, sur laquelle sont gravés les signes distinctifs de saint Bruno et de ses six premiers compagnons : un globe surmonté d'une croix auréolée de sept étoiles, symboles de leur devise « La Croix demeure tandis que le monde tourne ».
(Photo MCBE)



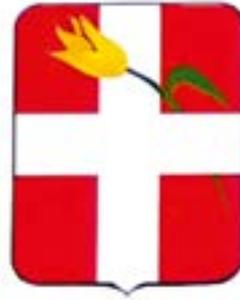
jusqu'à la fin du 15^e siècle. Notre modeste paroisse comptait quelques dizaines de feux lorsqu'elle est citée en 1246 par le sacristain de l'Eglise de Genève. A noter qu'un « feu » équivalait alors à une famille d'environ cinq personnes ayant le droit de prélever du bois de chauffage dit « bois d'affouage » dans une forêt communale ou seigneuriale. La partie limitrophe (nord-ouest) du territoire de Neydens appartenait à la seigneurie de Ternier, chef-lieu important d'un bailliage à cheval sur la route de Chambéry à Genève. Grâce à ses deux châteaux, l'un appartenant aux comtes de Genève, l'autre à la famille seigneuriale, Ternier occupait une position stratégique. On note qu'en 1179, Hugues de Neydens donnait de l'argent au châtelain de Ternier pour ses frais de guerre, et



La Ruelle. A gauche : les plus anciennes fondations de maisons du Chef-Lieu se trouveraient dans ce passage, particulièrement la maison du milieu avec son escalier en pierre, pouvant dater des 11^e-12^e siècles. La première est de construction plus tardive ; peut-être une dépendance de la famille comtale de Ternier. (Photo MCBE, 2005)

qu'il recevait 100 sols des frères de Pomier en considération de ces mêmes dépenses. Au Moyen-Age, l'Evêque de Genève occupait constamment le premier rang, sa force tenant moins de son autorité morale que de son pouvoir temporel. En effet, celui-ci s'étendait sur trois territoires ruraux, Salaz, Jussy, et Peney (Satigny) auquel le village de Neydens fut rattaché, tandis que la paroisse restait au décanat de Vuillonex, lui-même dépendant du Chapitre Cathédral. Au terme d'un accord du 1^{er} juin 1307, les chanoines du Chapitre cédèrent à l'Evêque les droits qu'ils détenaient dans la châtellenie du Peney, incluant la possibilité d'une cession laïque de Neydens. (C. Santschi, Terres et Châteaux des Evêques de Genève, Ac. Salésienne, 2001). Les possessions de l'Evêque s'étendaient désormais sur une grande partie de Neydens et de Moisin, avec des parcelles éparpillées sur Mouvy, Pernin, les Mouilles.

Il y a 600 ans naissait le duché de Savoie



Blason de Neydens, également présent sur les panneaux de la voirie communale.

En 1401 Amédée VIII acquiert le comté de Genevois, mettant fin aux incessants conflits entre comtes du Genevois, barons du Faucigny, et comtes de Savoie. En 1416, le comté de Savoie est érigé en duché, dont nous célébrons cette année le 6^e centenaire. Notre premier duc choisit pour blason cette « Croix de Savoie : blanche sur fond rouge », écusson puis bannière comtale depuis le 12^e siècle. Il est le blason officiel de « La Savoie », dans son identité et intégralité historiques : la « Savoie propre » avec sa capitale historique, Chambéry, et la Haute-Savoie, avec sa capitale administrative, Annecy. Ce blason finement agrémenté d'une tulipe jaune est devenu le nôtre. Etiquetée *tulipa sylvestris* par les botanistes, cette jolie fleur sauvage apprécie nos bords de ruisseaux mi-ensoleillés. Elle fut choisie par deux dames du village comme emblème du premier « Club des Anciens » appelé depuis « Le Club des Tulipes de Neydens ». On rencontre ce blason sur les panneaux de la voirie communale. Son récent « design relooké » l'a transformé en logo municipal.

Des origines de l'ancienne église Saint-Laurent de Noydenz...

Trop parcellisé, le territoire de *Noydenz* (alternativement orthographié *Noidenz*, *Noidans*, *Noidens*) souffrait d'un excessif enchevêtrement de droits. Il était alors entouré de plusieurs châteaux dépendant de la seigneurie de Ternier, château de la famille comtale et Maison forte de la Poype (ou Poëpe, « motte castrale » - la famille de Ternier s'éteint au 15^e siècle) ; les seigneurs de Châtillon (ancienne famille de la seigneurie de Ternier jusqu'au 14^e siècle) ; le château de Beaumont (famille de Menthon au 11^e siècle) ; le château du Châtelard (résidence préférée des Ternier au 13^e siècle ; parmi quelques ruines restantes s'élève la chapelle Notre-Dame de la

Salette à Feigères). Outre les nombreuses dépendances détenues par les autorités religieuses, ces grands et petits seigneurs locaux possédaient diverses parcelles sur Neydens, souvent contiguës à leurs domaines. On imagine cet enchevêtrement moyenâgeux de juridictions avec son poids de redevances, dîmes, tailles, et autres charges, dont été accablée une population laborieuse, pauvre dans son ensemble, sans oublier les frais de guerre, d'entretien des chemins, et de la vie quotidienne.

Selon certaines sources (Archives d'Etat et Registres paroissiaux) les premiers moines



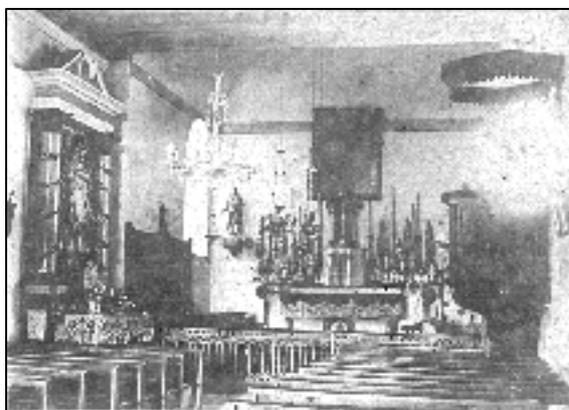
Ancienne église face au Couchant. Ce cliché vieilli date de la fin du 19^e s. peu avant sa destruction. Le premier presbytère (14^e s.) faisait partie de la maison à droite. (Coll.Part.)

fondateurs de Pomier originaires de Neydens, desservait déjà une « petite chapelle », voire même « une petite église » dont les fondations remonteraient au 11^e siècle, érigées sur les fondations antiques d'« un temple païen », lui-même bâti sur un site gallo-romain sanctuarisé, surélevé, surplombant une « ravine » dénommée « Au Creu du Seau d'Eau » sur la Mappe sarde. Encore au siècle passé, le ruisseau de « la Creuse » s'écoulait à l'air libre, jaillissant et bondissant le long du chemin actuel, avant d'être canalisé jusqu'à son entrée dans le ruisseau de Ternier. Au-dessous de cette construction antique coulait une source dite la « Fontaine Sous-la-Ville » ; on la découvre sortant discrètement de terre au bord du Ternier, poursuivant ainsi son cours bien au-delà des limites communales. Selon les anciennes traditions celtiques puis gallo-romaines, tout lieu d'origine sacrée reposait ou côtoyait une source ou un cours d'eau.

Cet édifice religieux primitif a ensuite bénéficié du soutien de la mère de Girard de Ternier, lequel testa un droit de nomination à « cette chapelle » (début 15^e siècle) droit transmissible à ses

héritiers (famille de Montchenu). Il est possible que les Chartreux aient participé, voire favorisé l'agrandissement de notre première église; sont-ils à l'origine de son nom ? Au 8^e siècle, les chrétiens étaient présents dans la région, donc antérieurement à la fondation de la chartreuse, et le culte rendu à saint Laurent connaissait alors une certaine ferveur. Les dernières paroisses de notre région furent attestées entre les 12^e et 13^e siècles. La nôtre pouvait déjà exister. Les Chartreux ont semble-t-il respecté l'attachement de leurs prédécesseurs à notre paroisse. L'un d'entre eux, Richard de Neydens, fut nommé vicaire au début du 14^e siècle. [A retenir de cette longue histoire, difficile à reconstituer dans son exacte chronologie, que cette première église Saint-Laurent avait bien huit siècles d'existence lorsqu'elle fut détruite en 1891]. Plutôt massif avec ses murs épais, ses fenêtres étroites, l'édifice correspond bien au style architectural du roman primitif. Son clocher à bulbe métallique était certainement de construction plus tardive. Les clochers à bulbe apparurent en Savoie après la Contre-Réforme, entre les 17^e et 18^e siècles. Celui-ci pourrait dater de la seconde moitié du 16^e siècle, si l'on se réfère à une toile réalisée en 1620 représentant l'Escalade de Genève de 1602. Ce tableau montre la cathédrale Saint-Pierre coiffée d'une flèche basse à oignon fabriquée en tôle, une tôle élaborée à partir d'un « fer au bois » étamé ou trempé. Cette structure offrait un double avantage, matériel pour éviter l'amas de neige, esthétique pour alléger sa silhouette trapue grâce à sa flèche surmontée du coq, référence évangélique au coq de saint Pierre qui a dû chanter trois fois...

On ne « fait pas ripaille » dans l'église !



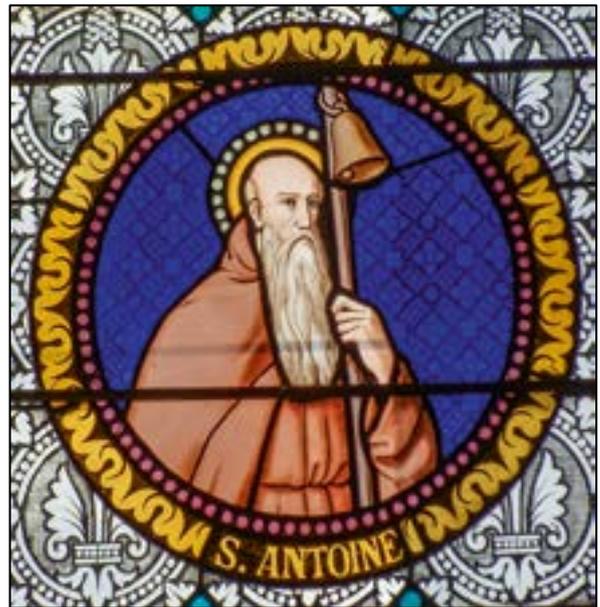
Intérieur de l'ancienne église. (Coll. Part.)

Au 15^e siècle, les villageois paroissiens furent menacés d'excommunication par l'évêque Jean de Bertrand si l'église, encombrée de plusieurs coffres, n'était pas nettoyée avant Pentecôte, et si les villageois « voulaient bien cesser de faire le banquet de la confrérie du Saint-Esprit dans l'église », un repas annuel organisé « contre Dieu » ; prétexte il est vrai, à grande ripaille et à de nombreux désordres. L'église était alors utilisée comme une « maison commune ». L'absentéisme des curés et vicaires est souvent relevé, dont celui de Philippe de Compey, curé de Neydens en 1481, haut fonctionnaire de l'administration épiscopale. C'est à cette occasion que fut demandé d'augmenter la luminosité du chœur (face au Salève) en transformant les trois petites fenêtres existantes en deux plus grandes. (Louis Binz, Les visites pastorales du diocèse de Genève par l'évêque Jean de Bertrand, Académie Salésienne, 2006).

Au 16^e siècle, l'église comprenait quatre chapelles. Trois étaient dédiées à la Vierge, dont l'une fondée par Pierre Pictet. Elle était desservie par le recteur Jean Pictet. L'une des deux autres (probablement celle accolée à l'église) avait pour patrons les nobles de Montchenu (famille de Ternier). La quatrième, à l'intérieur, était dédiée à saint Antoine, ici représenté avec sa clochette. De l'ordre hospitalier des Antonins, ce célèbre ermite du Moyen-Age fut longtemps invoqué contre la peste (l'un des fléaux majeurs que connurent Genève et notre région en particulier au 15^e siècle) puis contre toutes les pestes, et autres maladies contagieuses des porcs et bêtes à corne. Il est d'ailleurs souvent représenté accompagné d'un petit cochon.

Arrêtons-nous un instant sur la famille Pictet. Les premières origines familiales connues se trouvaient à Moisin. Mermot Pictet de Moisin fut le premier reconnu « homme de lige censit » de l'Evêque de Genève en 1344. Issu d'une autre branche familiale au siècle suivant, Pierre Pictet de Neydens patronnait dans l'église paroissiale une « chapelle » sous le vocable de la Vierge Marie. Ce terme de « chapelle » signifiait alors une « fondation de messes » à dire sur l'un des autels de l'église, et non un édifice construit. Le recteur de cette chapelle, ou chapellenie, faisait célébrer par son vicaire quatre messes hebdomadaires en contrepartie de la redevance annuelle de 20 florins que lui versait Pierre Pictet. L'un de ses fils, Jean, devint curé de la paroisse et recteur de la chapellenie fondée par son père.

Il l'était encore en 1518 quand le diocèse fut visité par Pierre Farfein au nom de l'évêque Jean de Savoie alors âgé de 13 ans. Il semble qu'il ne desservait pas lui-même sa chapelle, et que personne ne le remplaçait. Il y manquait d'ailleurs un calice. Le prélat visiteur accorda aux « patrons » un délai de deux ans pour en acquérir un, mais d'argent. Il y eut d'autres ecclésiastiques. Aucun n'accéda à un office plus élevé que celui de curé de village ou de recteur de chapelle. Socialement parlant, le décollage eut lieu au milieu du 16^e siècle, quand Ami Pictet fut reçu notaire. Ce fut le début d'une grande famille genevoise dont les membres devinrent pasteurs, officiers, juristes, savants, hommes politiques et



Vitrail représentant saint Antoine. (Photo MCBE)

banquiers. Sans oublier le brillant diplomate Charles-Pictet de Rochemont, que nous croiserons au début du 19^e siècle. (Fondation des archives de la Famille Pictet, Genève, 2009. Notices consultables en ligne).

Qui était saint Laurent, patron de notre paroisse ?

L'église actuelle comporte de nombreux vitraux dont huit portraits de saints (dons de particuliers) mais aucune sainte ! Ce bel ensemble artistique illustre le renouveau pour le vitrail médiéval de la fin du 19^e siècle, date de construction de l'édifice. Les églises sont également nos livres d'histoire religieuse. Parmi eux figurent trois saints martyrs des débuts de notre ère : saint Pierre l'Apôtre, premier évêque de Rome, martyrisé sous Néron,

est représenté avec sa clef, symbole de la papauté ; saint Laurent, et saint Hippolyte. Le choix de représenter ou de se placer sous le patronage d'un saint martyr de l'époque romaine attesterait dans notre région, selon le chanoine Emile Berthoud, d'une connaissance des fondateurs des deux églises de nos origines antiques. Les Registres paroissiaux le relèvent également, quoique brièvement. Ce qui demeure entre certitude et incertitude, et que n'a pas brisé le « fil du temps », est la ferveur populaire témoignée très tôt et sans discontinuer, aux premiers saints martyrs de la chrétienté dans les régions restées longtemps sous domination romaine.

Un double vitrail éclaire le chœur derrière l'autel auréolé du symbole de la Trinité. Sublimés par la lumière du Couchant, se tiennent debout, côte à côte, saint Laurent, patron de notre paroisse, et saint François de Sales, notre illustre patron diocésain, prince-évêque de Genève au 17^e siècle. Grand martyr du 3^e siècle, saint Laurent,



Saint Laurent avec sa palme (Portrait extrait du vitrail le représentant en pied dans le chœur de l'église). (Photo MCBE)

diacre espagnol, est passé à la postérité pour avoir refusé de donner à l'empereur le trésor de l'Église, préférant le distribuer aux pauvres.

Supplicié puis placé sur un gril, il aurait déclaré « voici misérable que tu as rôti d'un côté, retourne l'autre et mange ». Sanctifié, il fut reconnu saint patron des pauvres, et, par la suite des cuisiniers et des rôtisseurs ! C'est pourquoi il est souvent représenté avec sa palme, son encensoir, et son gril. Ses reliques ont été scellées dans la pierre de l'autel lors de la construction de l'église. Le culte de saint Laurent est toujours célébré en Isère et en Savoie, sur les anciens lieux sanctuarisés par les Romains.



Vitrail représentant saint Hippolyte de Rome, ici avec sa palme de prêtre romain martyr, écrivain grec chrétien, premier antipape avant de se réconcilier avec le pape Pontien, également mort en martyr au 3^e siècle. (Photo MCBE)

Neydens, enclave territoriale de la République réformée de Genève

L'entrée de Genève dans le 16^e siècle fut ponctuée d'une succession de luttes intestines entre deux factions ennemies, les « eidguenots » soutenus par les Suisses pour l'autonomie de la ville, et les « mamelus », partisans du duc de Savoie, dont les multiples coups de force aboutirent à son éviction définitive, entérinée par le traité de combourgeoisie entre Genève, Berne et Fribourg en 1526. Au divorce politique et territorial succéda le divorce religieux, avec l'abolition claire et nette de « l'idolâtrie papiste ». Les troubles provoqués par les patriotes

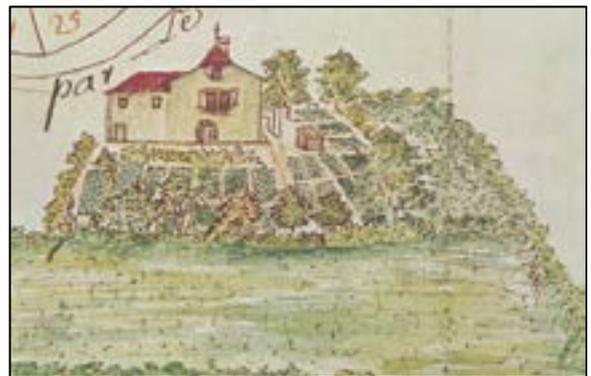
réformateurs, dont l'interdiction de célébrer la messe, obligèrent l'Evêque, le Chapitre cathédral, le clergé régulier et les Clarisses à quitter, eux aussi et définitivement, la ville. Ils furent accueillis à Annecy. Cette capitale de l'apanage des Genevois-Nemours devint ainsi capitale religieuse, siège du Prince-Evêque de Genève, et centre de la Contre-Réforme en Savoie. La transformation de Genève en « une république réformée » en 1536 allait s'étendre sur les anciennes possessions épiscopales, incluant les divers droits seigneuriaux qu'elles détenaient.



Saint François de Sales, prince-évêque de Genève, l'un des acteurs majeurs de la Contre-Réforme (Portrait extrait du vitrail le représentant en pied dans le chœur de l'église). (Photo MCBE)

Sur Neydens, les droits furent limités à ceux antérieurement appliqués par leurs prédécesseurs ecclésiastiques sur les hommes du village, à savoir le droit de basse justice essentiellement. Arrivant de Genève au début de l'année 1536, les troupes bernoises envahirent le bailliage de Ternier. Les combats furent rudes et sanglants, mais épargneront Neydens. Enclave territoriale de l'Evêque en terre de Savoie, représentée par le châtelain de Peney (Satigny) elle allait le rester sous la République jusqu'au traité de Turin de 1754, à l'exception des hameaux de la Celle, Pernin et Mouvy, placés sous le régime du métayage par les Chartreux.

Avec l'instauration de la religion réformée, notre église fut reconvertie en temple protestant en 1537. Les résistances furent nombreuses dans la paroisse, le prêtre dut s'enfuir, et son presbytère temporairement occupé par les Bernois fut vendu à un catholique, Claude Roch qui avait fui Genève. Ne voulant pas s'éloigner de sa famille ni de ses biens demeurés à Genève, il accepta de se réformer afin de s'installer définitivement à Neydens. Ainsi naquit une longue lignée de Roch, dont nous évoquerons brièvement l'histoire. La célébration de la messe et autres cérémonies religieuses devenues interdites, l'ordre de prêcher l'Evangile imposé, de nombreux habitants embrassèrent la religion réformée, à l'exception des catholiques vivant sur les dépendances de Pomier. Ceux restés catholiques furent rattachés soit à la paroisse de Feigères, soit à celle de Beaumont pour les habitants de Moisin et de Verrières. Le premier pasteur, Loup Tissot, ne le resta pas longtemps. Cet ancien chapelain de Neydens avait fait acte d'apostasie, renonçant à ses vœux de prêtrise pour embrasser la religion réformée. Il fut remplacé en 1544, par Pierre Leschise de Neydens. Les ministres présents dans notre paroisse de 1544 à 1598 étaient recrutés dans la Compagnie des Pasteurs genevois. La paroisse fut ensuite desservie par le pasteur de Bossey jusqu'en 1721, année de l'achat d'un presbytère situé à La Teppe. Ainsi fut assurée jusqu'en 1755 l'installation à demeure d'un pasteur, également en charge de Landecy.

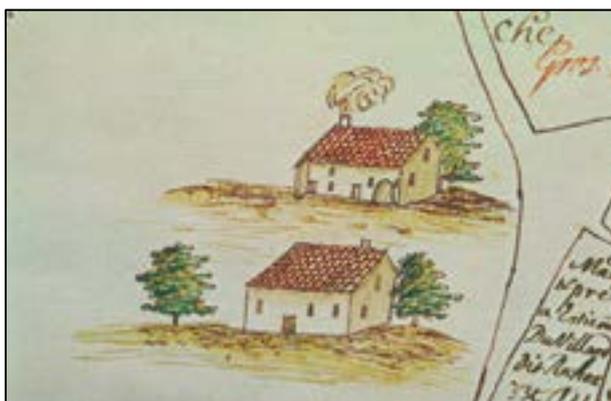


Maison d'habitation avec jardin soigné, située au chef-lieu. (Coll. Pictet)

Nous vous présentons successivement trois dessins aquarellés de vieilles maisons de Neydens et de Moisin illustrant le plan cadastral levé pour la République. Réalisés par Nicolas Notinguer en 1717, ce sont de précieux documents détaillés ; ils nous montrent ici des maisons rurales habitées des 16^e-17^e siècles (la

fumée sort des cheminées) entourées d'écuries, de granges, et de jardins potagers (Archives d'Etat de Genève). Nous les avons retenues pour accompagner le relevé des possessions détenues par la République réformée jusqu'au Traité de Turin 1754. (César Duval, « Les Terres de Saint-Victor et Chapitre dans l'ancien bailliage de Ternier », Congrès des sociétés savantes savoisiennes, Annecy, 25 août 1879).

«Neydens : MM de Genève possèdent en souveraineté la plus grande partie de ce village et du territoire qui en dépend. Ils y ont un temple. Il y a dans ce lieu sept maisons et quelques ruraux qui sont du fief et juridiction du Roy. Le vassal de Ternier prétend que la commune (c'est-à-dire les fonds communaux) de ce village, dite « les Envignes », lui appartiennent ; ce que la ville de Genève lui conteste sur ce que anciennement les habitants de Neydens ont reconnu cette commune en faveur de l'évêque de Genève, à cause de Peney. A cette commune, il y a une corne au couchant que l'on dit être du fief de Ternier.



Autres maisons rurales (Coll. Pictet)

Dans le village, il y a huit maisons de catholiques et sept de protestants, outre le ministre qui occupe une maison (La Teppe). MM. de Genève jouissent d'une dîme appelée « Grande dîme de Neydens » qui est de 80 coupes de froment, année commune. (...). Plus d'une autre dîme appelée des Envignes, autrement de la cure de Neydens, qui consiste en 7 coupes de froment année commune. Ils perçoivent aussi six florins de leur monnaie, valeur de deux livres huit sols, annuellement pour chaque maison de leur prétendue souveraineté et quelques servis dont on n'a pu savoir la quantité».

«Moisin : Grand village dont Genève a la souveraineté comme une prétendue dépendance de Peney. Il y a au-dessus dudit village, au levant,

deux maisons qui sont du fief et de la juridiction d'Ogny, qui appartient à M. de Saconnex. Ladite ville de Genève possède de la même manière le territoire et le village, excepté quelques ruraux qui dépendent des fiefs de plusieurs vassaux et le grand chemin qui est dans le village, lequel chemin appartient au Roy. (Ce pourrait être le chemin de Sire). Seuls ceux qui habitent dans l'une des deux maisons du fief d'Ogny sont catholiques. Tous les autres habitants sont protestants. (...) Genève retire annuellement de chaque maison (de sa prétendue souveraineté) six florins de leur monnaie, sauf les deux qui sont du fief de M. de Saconnex. Du servis annuels, trois coupes de froment.



Rangée de maisons à Moisin. (Coll. Pictet)

Mouvy : Village de l'ancienne paroisse de Neydens, dans lequel la ville de Genève jouit en souveraineté, par rapport à Peney, d'une maison et de quelques ruraux. Tous les habitants sont catholiques. Pernin : Ce village est enclavé dans la juridiction du Châtelard (de Feigères). Genève y possède une maison et quelque terrain en souveraineté. Il n'y a que le poêle et la cuisine de cette maison qui soient réputés de Genève. Rappelons que la Celle et certaines terres des hameaux de Pernin et Mouvy, resteront placées sous le régime du métayage par les Chartreux, jusqu'à la Révolution française».

De l'importance du Traité de Turin

Signé le 3 juin 1754 entre le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III et la République de Genève, le Traité de Turin établissait de véritables frontières territoriales entre le royaume et Genève avec la reconnaissance d'une exemption du droit de la Douane entre Citoyens et Bourgeois concernés, sur une liberté réciproque de commerce, dont le libre passage du sel, et l'entretien de leurs maisons restées en terre savoyarde. La monarchie reconnaissait

enfin l'indépendance et la souveraineté de Genève, moyennant une somme de 250 000 écus, avec abandon de tous ses droits prétendus sur Genève et sa banlieue. Cette dernière fit de même sur les baillages et les terres de Saint-Victor et Chapitre et de l'Evêché, dont Neydens et Moisin qui, bien que formant une même paroisse, étaient géographiquement scindés en deux parties.

La vie sociale et religieuse des villageois en fut bouleversée. La plupart des paysans, roturiers de condition et protestants par surcroît, soumis dès lors au serment de fidélité au roi, se virent dans l'obligation de vendre leurs terres ou de les faire cultiver par des grangers catholiques. Inquiets, la plupart choisirent l'exode attirant de ce fait une nouvelle population savoyarde et catholique. L'Abbé Michel Gardet fut le premier prêtre nommé pour desservir la paroisse redevenue catholique en 1755. Il officia la « nouvelle consécration » avec réconciliation, pour que le temple redevint à nouveau catholique. (Lire l'article très documenté de MM. Michel Brens-Cusin et René Tagand : « Comment Neydens redevint catholique par la grâce de ces Messieurs de Genève et de sa Majesté de Savoie », Echos Saléviens, No 18).



La chaire en maçonnerie dans laquelle M. Laget, dernier pasteur de Neydens, prononça son homélie. Elle fut démolie peu après 1860. (Dessin Alfred Rehffous, in John Peter, op.cit.) (Coll. Part)

Dans ces villages cédés par Genève, trois temples avaient pris la succession des églises catholiques au temps de la Réforme : Neydens, Onex et Valleiry. La tâche incombait à Mgr de Chaumont de rétablir les paroisses et d'en nommer les curés, allouant à chacun une prébende de 800 livres. Certains ne furent pas toujours très tendres avec les derniers ressortissants protestants. Ces temples protestants cessèrent toute activité à partir du 21 juillet 1755. Le temple de Bossey, bénéficiant des clauses de l'article 12 dudit traité, demeura ouvert jusqu'en 1799, permettant aux protestants de la région de professer leur religion. Le départ du dernier pasteur de Neydens, M. Laget, eut lieu le 3 juin 1755. Il fut appelé à

desservir la paroisse du Petit-Saconnex, avant d'être nommé quelques années plus tard pasteur à la ville. Seules trois familles aisées intimement attachées à leurs terres entendirent ce message et firent confiance en l'avenir : les Roch, les Duveillard et les Papet. Elles assistèrent dès lors au temple de Bossey, ensuite au temple de la Madeleine. Chargée de l'Etat Civil, l'Eglise catholique devant enregistrer les décès des protestants, leur refusa le droit de sépulture dans ses cimetières jusqu'en 1860, quand les cimetières perdirent leur caractère confessionnel pour devenir communaux. Le cimetière de Moisin était réservé aux protestants. Lorsque celui-ci fut fermé sur ordre de l'intendant de province, vers la fin du 18^e siècle, les Roch, les Duveillard et les Papet, choisirent alors d'être enterrés dans leur jardin. De cette époque, seule la tombe d'Antoine Roch subsiste près de l'église actuelle.

Augustin-Jacob Papet, reçu « gratis habitant de



Le chaire Augustin Papet (Dessin Alfred Rehffous, in John Peter, op.cit.) (Coll. Part.)

Genève », était alors âgé de 38 ans. Au titre de maître de l'école communale protestante de Neydens, il recevait de la République 150 florins et trois coupes de bled (variété de blé). Il laissa un journal que vint consulter John Peter peu avant 1890. Voici ce qu'il consigna « en gros caractères » : « Nous avons eu la nouvelle que M. Mussard, syndic, a envoyée de Turin, qu'il avait fait échange du Chapitre et de Neydens et Moisin, le 20 mai 1754 et M. Laget, que nous avions pour pasteur, a quitté la cure et son église le 3 juin. Il a pris pour texte ces paroles de saint Jean : « Je vous donne ma paix, je ne vous la donne pas comme le monde la donne, je suis le prince de la

paix ; que votre cœur ne soit ni agité, ni craintif ». Et on a chanté le Psaume 42^{ème} « Comme un cerf altéré brame / Après le courant des eaux. / Ainsi, soupire mon âme, / Seigneur, après tes ruisseaux. / Elle a soif du Dieu vivant / Et s'écrie en le suivant, / Mon Dieu, mon Dieu, quand sera-ce / Que mes yeux verront ta face ? ». Selon le curé Michel Gardet « M. Augustin Papet était chantre et régent ; en plus geôlier et soignait des idiots de Genève chez lui, idiots issus de mariages entre parents ». Le champ jouxtant l'ancienne maison Papet porte toujours le nom de Pré-Fou (« pré des fous ») proche de la salle de la Laurentienne. En réalité, l'Hôpital de Genève plaçait des pensionnaires nécessitant des soins particuliers dans les villages alentours, y compris dans les villages devenus savoyards, ainsi chez Augustin Papet qui poursuivit son œuvre caritative.

Rétablissement du Culte catholique dans la paroisse de Neydens

Voici quelques extraits du Registre de la Cure de Neydens. « Traduction de l'acte par lequel commence le registre No 1 » - « L'an du Seigneur, 1755, pour la perpétuelle mémoire du fait. L'Eglise paroissiale (de Neydens) appelée maintenant comme anciennement, Eglise de Saint-Laurent, au lieu-dit Neydens, Baillage de Ternier, Diocèse de Genève, a été envahie, occupée et détenue, dès le commencement de l'hérésie de Calvin par la République de Genève infectée de cette hérésie. (Or) tout dernièrement par un traité conclu entre Sa Majesté de Sardaigne et la dite République de Genève, le trois juin 1754, cette église paroissiale a été cédée et livrée à sa Majesté le roi. Or Sa dite Majesté, par lettres patentes du 24 février 1755 a nommé moi (Michel Gardet) soussigné curé de la dite église paroissiale pour en prendre possession et la diriger. Après avoir subi l'examen requis, j'ai reçu cette charge paroissiale du très illustre et révérend Evêque Joseph-Nicolas Deschamps de Chaumont. Et j'ai été mis en possession réelle, actuelle et personnelle le 6 juillet 1755, avec l'assistance des Révérends chanoines Conseil, Vicaire Général et Officiel, de Rd Puthod, Rd Biord, Rd Dichat, Rd Gresset ; ainsi que de presque tous les curés de l'Archiprêtré de Ternier, et un grand concours du peuple, et en présence du Syndic ». No 14 – Notes historiques relevées aux Archives de la Ville de Genève le 29 mars 1890 relatives à la commune de Neydens. « Le 3 juin 1754 fut couché et signé à Turin un

traité entre Sa Majesté Charles Emmanuel, roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, représenté par le Baron Jean-Joseph Foncet de Montaille, Seigneur de la Tour et Pierre Mussard, syndic et conseiller d'Etat de Genève. Les pouvoirs confiés au Baron de Montaille et les lettres royales sont du 1^{er} juin 1754, 25^e année du règne de Charles-Emmanuel et signés par Joseph Ossorio, ministre et premier secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères. Les pouvoirs et lettres patentes de Pierre Mussard sont signés par Pictet. »

Une Mappe sarde au nom d'un duc devenu roi



Mappe sarde de notre territoire en 1756

Le cadastre sarde connu sous le nom de Mappe sarde fut le premier au monde réalisé sur l'ensemble d'un Etat, bien avant le cadastre français de 1826. La monarchie de Turin imposa dans ses Etats des réformes « modernes » afin de simplifier et unifier les structures complexes héritées de la féodalité. Le travail de mensuration des terres de Savoie fut lancé par le premier roi de Piémont-Sardaigne, Victor-Amédée II, entre 1728 et 1738, puis achevé sous le règne de son fils, Charles-Emmanuel III. Pour Neydens, il fallut attendre le Traité de Turin. Cette Mappe signée en 1756 représente les premiers plans d'urbanisme de la commune, avec ses contours actuels. Ce travail de dépouillement est l'œuvre de M. Dominique Barbero, géographe. On peut la consulter dans toutes ses versions sur le site internet de la mairie.

Cette deuxième reproduction du cadastre représente la multitude de parcelles en formes de lanières entrecoupées de chemins, de cours d'eau, de talus, d'alignements importants de blocs de

pierre, souvent plantés d'arbres, essentiellement des frênes, ayant pour fonction la rétention d'eau. Chacun peut y retrouver les terres de ses ancêtres, des terres toujours réparties entre protestants et catholiques, et autres parcelles allouées aux seigneurs voisins.



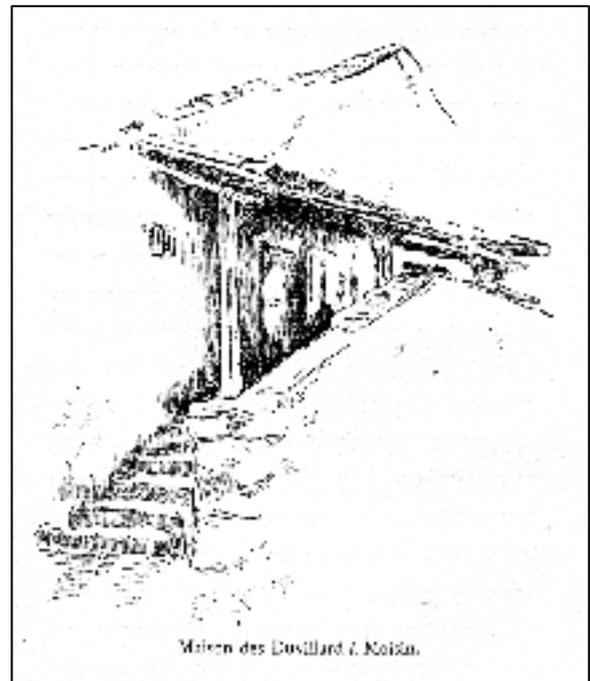
Mappe parcellaire

Une fin de siècle très particulière...

Les temps sombres des guerres de religion s'estompaient lentement au profit de relations plus apaisées entre la monarchie de Turin et la cité de Calvin, où « l'austérité huguenote » s'adoucissait, libérant dès lors une société résolument ouverte sur le monde. La « petite République des bords du lac » brillait de l'éclat des Lumières et de son épanouissement économique, grâce à l'essor de ses banques, de son horlogerie, et de son industrie. Elle attirait (déjà) une main-d'œuvre frontalière pauvre dans son ensemble. A l'instar de ses voisins, notre village voyait une partie de ses habitants se louer comme journaliers ou saisonniers : gens de maison, manœuvriers, travailleurs de la « Fabrique » (ce terme désignait dans son ensemble l'industrie horlogère genevoise, entreprises indépendantes comprises) aux côtés des petits fermiers, maraîchers, éleveurs, écoulant leurs produits dans une ville en expansion mais coincée dans son exigüité

territoriale, enclavée entre les terres du Pays de Gex et de la Savoie du Nord. En 1780, le roi Victor-Amédée III chercha à concurrencer cette attractivité commerciale en pleine croissance. Il transforma le petit village de Carouge (partie des Terres de Saint-Victor et Chapitre) en une bourgade active et prospère, tolérante et accueillante, multiconfessionnelle et cosmopolite. La province sarde de Carouge fut une réussite, attirant des populations venues de France, d'Allemagne, d'Italie... Celles-ci traversaient le village : on descendait à Carouge par le « chemin des Hirondelles » (en bas de La Tepe), chemin qu'empruntaient les maçons italiens saisonniers familièrement appelés « les hirondelles », parmi une foule d'artisans, de colporteurs, de petits métiers ambulants... Quand survint la chute de la Bastille en 1789, le choc se répercuta dans toute l'Europe, et de notre côté bien sûr, essayant ses idées révolutionnaires, ses excès, ses émigrés sur fond de guerre.

Le 27 novembre 1792, la Savoie fut incorporée à



Maison des Duvillard à Moisin (Dessin Alfred Rehfous, in John Peter, op.cit) (Coll. Part.)

la France, 84^e département dit « du Mont-Blanc ». Les lois de la République y furent appliquées, les religieux devant prêter serment ou prendre le chemin de l'émigration. Nous avons vu ce qu'il advint aux chartreux de Pomier. A Moisin, la maison Duvillard était parfois ouverte au culte catholique ; un prêtre venait y célébrer furtivement la messe dans la cave, discrètement

prêtée par le propriétaire resté protestant. Maire et conseillers (appelés officiers municipaux) furent élus et nommés par l'assemblée des citoyens, mais la durée de leurs fonctions fut éphémère : du 27 novembre 1792 au 22 janvier 1793. Dès 1793 (an II), ce fut l'assemblée primaire, composée de citoyens payant une contribution directe de trois journées de travail qui allait élire le maire et les officiers municipaux. L'assemblée de ces élus formait le conseil général. En 1800 et durant tout l'Empire, maire, adjoint et conseillers municipaux étaient nommés par le préfet. Entre-temps, en avril 1798, Genève avait été annexée à la Grande Nation au titre de « Département du Léman », certes contre son gré et sous la contrainte des armes... La « République » devint « ville française » (ses habitants également) et le demeura jusqu'à la fin de 1813, lorsqu'elle put enfin devenir république helvétique. Cette situation paradoxale ne l'empêcha nullement de s'imposer comme le pôle urbain le plus important aux côtés du Chablais, du Faucigny, du nord du Genevois, et du Pays de Gex. Les affaires suivaient leur cours.

Portrait d'un protestant devenu maire de Neydens au 19^e siècle



Pierre tombale portant les inscriptions : « Antoine Roch. Né le 15 septembre 1732. Décédé le 9 juillet 1815. Homme juste et bon père ». (Photo NE)

Antoine Roch est l'un des descendants en ligne directe de ce Claude Roch « alias Pécoup » (évoqué précédemment) catholique, installé dans le premier presbytère, où naquirent tous ses descendants. Un an avant son décès, alors âgé de 82 ans, Antoine Roch écrivit un petit journal à l'intention de ses héritiers, dans sa maison natale de Neydens, vendue quelques années plus tard par son petit-fils à un habitant de Moisin. (Voir plus loin quelques extraits de son Journal). On retient de sa longue vie qu'il fut scolarisé à l'école protestante de la commune. Contraint par les clauses du Traité de Turin, il dut retourner quelque temps à Genève, où il fut reçu « habitant sans finance » en 1755, puis « bourgeois » en 1778. Il ne vendit pas ses biens de Neydens, qu'il fit encore fructifier. Très attaché à ses origines familiales, il ne quitta jamais vraiment son village natal, le représentant à diverses reprises à Chambéry pour défendre les droits de la communauté. Ainsi en 1756, pour échapper aux corvées alors exigées par l'Intendant général de Savoie pour l'entretien de la route de Genève à Frangy. En 1772, pour s'affranchir des droits féodaux décidés par Charles-Emmanuel III. En 1784, au titre de député, pour la liquidation du rachat de ces droits aux côtés de M. Pissard. En 1792, au titre d'élu, pour représenter sa commune à l'Assemblée des Allobroges, créée par les armées de Montesquiou, lesquelles avaient envahi la Savoie et Neydens. En janvier 1797, mécontent de ses grangers savoyards, il revint s'installer définitivement à Neydens, dont il devint maire nommé par le préfet, de 1800 à 1808. Il mourut le 9 juillet 1815, et selon ses dernières volontés fut enterré dans son jardin.

Deux frontières dans la perspective d'un Grand-Genève ?

Qui était-il cet élégant Genevois né le 21 septembre 1755 à Genève ? Homme des Lumières accompli, écrivain reconnu, major au service de la France de 1775 à 1789, patriote éclairé, Charles Pictet, dit Pictet de Rochemont du nom de son épouse selon la coutume d'alors, cultivait une passion : l'élevage de brebis mérinos dont la laine extrêmement soyeuse servait à tisser des châles raffinés, les fameuses indiennes. Très recherchés, ses mérinos étaient régulièrement exportés, ainsi plus de 800 partirent en direction de l'Ukraine, près d'Odessa.

Sa carrière politico-diplomatique prit son envol après la défaite des armées napoléoniennes, et la restauration de la République, le 31 décembre 1813. Genève voulait être rattachée à la Confédération helvétique, laquelle, en contrepartie, exigeait de nouvelles frontières plus pratiques. En 1814, Charles Pictet fut nommé « ministre plénipotentiaire de la République de Genève et de la Confédération Helvétique, pour aller plaider la cause de Genève auprès des souverains alliés victorieux des armées françaises. Dans son mémoire présenté à Bâle, Charles Pictet suggéra une « frontière militaire » avec la France et la Sardaigne, englobant les crêtes du Jura, du Vuache, du Mont-Sion, du Salève, des Voirons et de la colline de Boisy d'où elle irait rejoindre le lac jusqu'à Coudrée ». La Suisse refusa, craignant la formation d'un grand canton de Genève au détriment du Pays de Vaud. Charles Pictet en fut déçu. Néanmoins, les discussions reprirent avec succès, puisque Genève devint suisse le 19 mai 1815.



Portrait de Charles Pictet de Rochemont (Coll. Pictet)

Par la signature du Traité de Paris du 20 novembre 1815, Charles Pictet obtint de la France huit communes du Pays de Gex (soit 43,9 km² et 3350 ha) avec à l'arrière une Zone franche assez étendue (350 km²). Genève gagnait enfin une frontière commune avec la Suisse. Il restait encore à régler le sort des

communes savoyardes et genevoises de ce côté-ci. En mars 1815, le roi de Piémont-Sardaigne proposa aux Puissances Alliées « une partie de son territoire entre l'Arve et le Rhône, les limites de la Savoie occupée par la France et la montagne du Salève jusqu'à Veyrier ». Ce n'était ni raisonnable ni possible. Le Piémont exigea alors une route directe entre Collonges-sous-Salève et Annemasse, abandonnant éventuellement Veyrier « jusqu'au Salève » aux Genevois. Le tracé restait flou. Après sa rencontre avec les Sardes, Charles Pictet écrivit à son ministre Turrettini le 24 décembre 1815 « On penche à croire qu'il faudra donner la route au-dedans de Salève ». Puis, le 17 janvier 1816 « J'entrevois clairement qu'il faudra nous résigner, tôt ou tard, à céder le Salève et la propriété de la route (...) Les Genevois n'ont pas de motif valable pour refuser d'accorder la communication le long du mont Salève ». Au final, les négociateurs installèrent la frontière sur la route Collonges-Bossey-Veyrier-Etrembières. Grâce au Traité de Turin signé le 16 mars 1816, Genève était enfin désenclavée.

Habile et pragmatique, Charles Pictet avait obtenu quelques concessions. Il rendit Saint-Julien « qui fut genevois pendant quelques mois ». Il apportait à Genève 24 communes savoyardes dites « les Communes réunies » : Avusy, Laconnex, Soral, Perly-Certoux, Planles-Ouates, Bernex, Aire-la-Ville, Confignon, Onex, Lancy, Bardonnex, Compesières, Troinex, Veyrier, Chêne-Thônex, Puplinge, Presinge, Choulex, Meinier, Collonge-Bellerive, Corsier, Hermance, Anières, et Carouge ; soit 108km² et 12700 habitants supplémentaires. Les Savoyards furent comptabilisés comme de vrais Genevois, ce qui signifia que le pourcentage de ceux ayant un ancêtre savoyard devint très élevé, d'où une cohabitation imposée, pas toujours facile, entre les protestants genevois et les catholiques savoyards. L'enclavement du canton dans le territoire de ses voisins était définitif. Charles Pictet de Rochemont était une nouvelle fois déçu, n'ayant pu faire partager son projet d'un vaste territoire pour la cité. Il avait en effet proposé les limites naturelles que forment le Salève, le Mont-Sion et le Vuache, lesquelles ne sont pas sans évoquer un « Grand-Genève ». Cependant, pour assurer le développement économique de Genève et de sa région, les autorités s'accordèrent sur la fameuse création de la zone franche, dite « la zone sarde », le long de la nouvelle frontière, soit une superficie de 190 km², répartis sur presque

toute la Haute-Savoie et une partie de la Savoie. Les zones douanières franches furent également octroyées au Pays de Gex. C'est ainsi que le traité de 1816 dissocia la frontière nationale de la ligne des douanes. Deux frontières naquirent : « une frontière politique et une frontière économique ». Clairvoyant mais pragmatique, Charles Pictet de Rochemont tourna définitivement le dos à la politique et à la diplomatie, pour revenir à sa passion d'éleveur de mérinos dans sa paisible campagne de Lancy où il décéda le 29 décembre 1824. (Fondation des Archives de la Famille Pictet, op.cit.)

Neydens dans une Savoie de « l'entre-deux » : 1816 - 1860

Il avait suffi de quelques signatures pour que d'un jour à l'autre, le 84^e département français retourne au royaume de Piémont-Sardaigne, et que Neydens soit pour la première fois séparé de Genève par une frontière politique. Certes nous bénéficions toujours des avantages d'être situés à l'intérieur de la zone franche, c'est-à-dire une zone où des marchandises sont importées ou fabriquées, généralement pour être exportées, grâce aux régimes fiscaux particulièrement favorables. Rappelons que les origines de la zone franche dans notre territoire s'expliquaient par le fait que Genève, coincée dans son territoire étroit, avait besoin pour son commerce et son



Selon la légende, voici Dame Royaume (gravure de Jules Courvoisier) jetant sa marmite sur la tête d'un soldat savoyard (en réalité « un mercenaire étranger »). Il s'agit de Catherine Cheynel, épouse de Pierre Royaume, tous deux originaires de Lyon. A ne pas confondre avec Dame Piaget qui lança sa clef aux défenseurs de la ville, fille de Claude Baud, originaire de Présilly. Les Savoyards (environ une vingtaine) tués cette nuit-là, n'étaient pas des assaillants, mais bien des défenseurs de la ville ! (Coll. MCBE)

approvisionnement de ses voisins qui l'encerclaient.

Depuis 1754, notre village, comme toute la zone enveloppant Genève, jouissait en effet « d'une liberté du commerce et de transit réciproque et gratuit du sel ». Ce Traité de Turin du 3 juin 1754 s'était d'ailleurs inscrit dans une succession de traités antérieurs, notamment ceux de Saint-Julien du 19 octobre 1530, suivi du traité du 16 juillet 1603 (conséquence de la fâcheuse et plutôt rocambolesque Nuit de l'Escalade du 11 au 12 décembre 1602).

Dans les faits, la délimitation définitive de la zone franche de 1816 intervint seulement en 1828 et la douane fut fixée au Châble. (« Procès-verbal de délimitation de la zone vers la frontière de Genève d'avec le territoire intérieur des Etats de Sa Majesté le roi de Sardaigne » fait et arrêté à Genève le 11 novembre 1828).

Que retenir de cette Savoie de « l'entre-deux » ? De 1815 à 1848, la Savoie connut la période qualifiée de « Buon Governo » ou « le régime du bon ordre ». De 1848 à 1859, ce fut une période politiquement plus intéressante, marquée par l'apprentissage du libéralisme, de la démocratie constitutionnelle, du parlementarisme, et de l'ouverture au monde moderne, avec, en contrepoint, une dégradation des relations entre la Savoie et le Royaume de Sardaigne. Une sorte de « décennie de préparation » du Piémont à la reprise de sa lutte contre l'Autriche pour l'indépendance italienne qui conduisit à la cassure irrévocable entre deux peuples frères. Un fossé se creusait dans tous les domaines entre les peuples des deux côtés des Alpes, dans une sorte de climat mêlé d'incompréhension et de rancœur. Pour la première fois dans notre histoire commune vieille de plus de huit siècles, les Savoyards et les Piémontais se découvraient de plus en plus étrangers les uns aux autres. Et lorsque survint l'Annexion, ce fut une secousse extraordinaire. (Paul Guichonnet : Histoire régionale et Géographie alpine. Entretiens avec M-C Bussat-Enevoldsen, Ed. Le Vieil Annecy, 2000).

Qui était électeur en 1860 ?

Tout citoyen mâle âgé d'au moins 21 ans, né en Savoie ou à l'extérieur mais de parents savoisiens, lettré ou illettré, non condamné à des peines criminelles et sur présentation de sa carte

d'inscription. Les listes électorales furent dressées par une commission présidée par le syndic, assisté de membres de la *junte*, organe exécutif du conseil communal. Aujourd'hui ces termes « annexion » et « plébiscite » ont été remplacés dans l'usage commun par « rattachement » et par « référendum ». [Pour rappel : le « suffrage universel » avait été instauré par les Jacobins de 1793 ; le « suffrage universel masculin » par la Révolution de 1848, conduisant à la IIe République française].

Au début de 1860, dans la perspective d'une cession de la Savoie à la France, un mouvement se développa dans les provinces septentrionales, le Chablais, le Faucigny, et le nord du Genevois, pour leur rattachement à la Suisse, pour des raisons essentiellement politiques au départ. Hostiles à l'Empire autoritaire et à Napoléon III, les promoteurs étaient des démocrates ayant partie liée avec les Radicaux genevois. La campagne de pétitions en faveur de la Suisse recueillit l'adhésion d'une partie de la population, dont les activités étaient rattachées aux cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Le traité de Turin du 24 mars 1860 conclu entre la royauté sarde et le régime impérial français, unissait la Savoie (ainsi que le comté de Nice) au destin de la France, sous réserve d'une consultation des populations.

« La Savoie veut-elle être réunie à la France ? »

Cependant, du côté du gouvernement et des milieux annexionnistes, on redoutait sinon un échec du plébiscite, du moins une forte proportion de votes négatifs. Le sénateur Armand Laity fut envoyé en mission du 4 au 28 avril 1860 pour préparer le succès du vote. Son action fut définitive en Savoie du Nord où il adopta l'idée que les milieux pro-français lui suggérèrent, c'est-à-dire créer une « Grande Zone douanière franche ». Celle-ci étendrait à la plus grande partie du futur département de la Haute-Savoie, le régime douanier des Petites Zones de 1815 et 1816. Cette solution fut soutenue par Hippolyte Pissard, syndic et député de Saint-Julien, catholique annexionniste, et par le chanoine Poncet, âme du parti pro-français dans le diocèse d'Annecy.

Succès du bulletin « OUI et ZONE »

D'où ce désormais célèbre bulletin « Oui et Zone » présent dans le référendum organisé les 22 et 23 avril 1860 : « La Savoie veut-elle être réunie à la France ? ». Certes le « oui » l'emporta à une majorité écrasante, mais de justesse dans notre région, où la population dans sa majorité voulait être rattachée à Genève. Ce fut donc ce vote « Oui et Zone » considéré comme affirmatif qui triompha, conciliant le maintien des relations économiques avec la Suisse et les avantages escomptés d'un rattachement à la France, tout en évitant le démembrement de la Savoie. Comparons les résultats. En Savoie, sur 135449 votants, 130839 furent pour l'Annexion, 235 contre l'Annexion. A Neydens, la pétition pour le rattachement de la Savoie du Nord à la Suisse avait réuni 85 signatures des « chefs de famille », soit la moitié de la population masculine, pour un total de 540 habitants. Par le décret du 14 juin 1860, nous étions (re)devenus Français, à l'intérieur de cette nouvelle zone franche, connue sous le nom de « Grande zone Franche » ou « Zone d'Annexion » (Voir la [Préface](#) du Professeur Paul Guichonnet). Sur la route de Genève à Annecy, le poste et le bureau des douanes furent fixés sur le Pont de la Caille. Lorsque la IIIe République fut proclamée le 4 septembre 1870 (suite à la capitulation de Napoléon III à Sedan deux jours plus tôt) Neydens fut inclus dans l'arrondissement et canton de Saint-Julien.

Cependant, le grand tournant ne fut pas seulement l'Annexion, mais ce qui advint au cours des deux dernières décennies du siècle. Ce fut tout d'abord la réaction de la Suisse. Dépitée par son échec en Savoie du Nord, elle ne voulut jouer aucun rôle dans la concession des nouvelles franchises douanières. Longtemps indifférente à ces faits, elle accepta finalement de reconnaître officiellement la Grande Zone en 1881, et par la même implicitement, le rattachement de la Savoie, ce qu'elle avait toujours refusé depuis 1860. En 1884, ce fut la loi municipale qui transforma la commune en « une petite démocratie ». Les Savoyards avaient enfin acquis le pouvoir local, le conseil municipal était élu, et son maire également. Auparavant les syndics et les maires étaient nommés. Sous la monarchie sarde tout comme sous Napoléon III, ils étaient agents du pouvoir. Les Savoyards allaient pouvoir gérer leurs affaires locales eux-mêmes ; cette nouvelle organisation les attachait de plus en plus étroitement aux institutions républicaines.

Une petite révolution : « la paie de la fruitière »

Les fruitières coopératives vont commencer à apparaître, orientant l'agriculture traditionnelle d'autoconsommation vers l'élevage. Jusque-là, les cultivateurs s'épuisèrent à faire du blé et de l'orge pour manger du pain, ou à exploiter la vigne jusqu'à son extrême limite climatique, ce qui fut le cas à Neydens. Avec la valorisation du lait, la Savoie paysanne entra dans l'économie monétaire. La première société fruitière de la région fut celle du Châble en 1838 ; transformée en une nouvelle société « Fruitière du Châble » en 1886. A Neydens, la première fruitière fut ouverte aux Mouilles au tournant du siècle, à gauche du carrefour en direction du Châble. Quelques années plus tard, ce fut celle de La Forge, à droite du carrefour en direction du Châble, toutes deux étaient bien encadrées de cafés accueillants, où l'on se retrouvait après la pesée du lait. On touchait la fameuse « paie de la fruitière », et grâce à elle, la qualité de vie s'améliora.

Avant 1914, la commune comptait 80 porteurs de lait, répartis entre les deux fruitières. En 1941, la création de la Coopérative fromagère du Châble et Petit-Châble, rassemblait de nombreux producteurs de lait des environs. Mais surtout, il y eut la création au début des années soixante-dix des Laiteries Réunies de Genève, dont allaient bénéficier les producteurs de lait de notre commune. Ce qui n'empêcha pas cependant de voir leur nombre décliner progressivement. En 1980, il restait treize porteurs de lait, soit une population d'environ 75 personnes (conjoints et enfants compris) vivant encore de l'agriculture. Aujourd'hui subsistent deux grandes exploitations agricoles, laitières et céréalières, dans les dernières plaines en bas de Neydens ;



Troupeau de vaches à Moisin, s'abreuvant au bassin avant le retour à l'écurie. Scène d'un temps révolu. (Coll. R. Tagand)

une troisième à Moisin, et une quatrième en haut des Mouilles, uniquement céréalière. Ces derniers exploitants agricoles louent également les parcelles aux anciens agriculteurs ou à leurs descendants. On cultive encore (un peu) la vigne et quelques terres maraîchères en bas de Neydens. On salue les derniers troupeaux de vaches laitières ou leurs consœurs moins chanceuses, rapidement destinées à l'étal du boucher ; placides et indifférentes à leurs nouveaux voisins de la famille des équidés : l'équitation a de beaux jours devant elle.

Les Lois Jules Ferry et les « Hussards noirs de la République »



Fin 19e siècle, le Chef-Lieu prend forme : à gauche, la Maison communale (1864) ; la fontaine publique (1876) ; la nouvelle église (1892) ; un peu à l'écart, à droite, un fût de colonne romaine : est-ce le premier banc public, future partie du Monument aux Morts (1921) ? (Coll. MCBE)

Pendant la période sarde, la plupart des curés étaient chargés d'instruire les enfants. L'un des événements majeurs de la IIIe République fut l'application des lois votées en faveur de l'école primaire. Elles stipulaient en 1881, que l'école devait être gratuite, et en 1882, que l'éducation devenait obligatoire et l'enseignement public laïque. Ce fut l'époque des « Hussards noirs de la République ». Ce surnom désormais familier et détourné de sa raison première, naquit de la couleur noire et austère des vêtements des instituteurs issus des Ecoles normales pour les

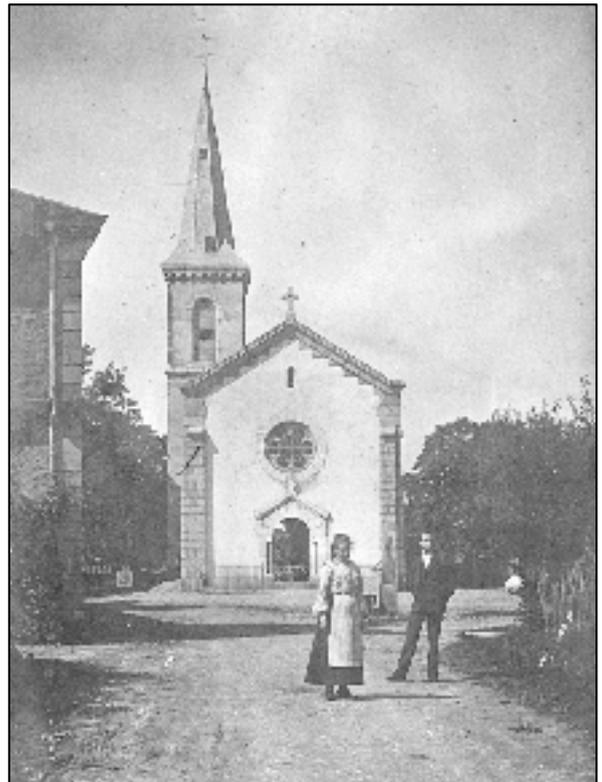
hommes (Loi Guizot de 1833). Il fallut attendre 1879 pour la création des Ecoles normales pour les femmes (Loi Bert) dans chaque département. De par leur mission autant que leur statut de fonctionnaire d'Etat, les « Hussards noirs » représentaient une certaine autorité morale et intellectuelle ; on parlait alors du « régent » pour désigner aussi bien le professeur du 1^{er} cycle, l'instituteur ou le maître d'école.

L'école était alors à la Teppe. La maison appartenait à un particulier. S'agissait-il du deuxième presbytère (aujourd'hui détruit) habité par le dernier pasteur protestant jusqu'en mai 1754, puis dès février 1755, par les curés successifs jusqu'en 1820 date de construction du presbytère actuel ? Les prêtres assuraient l'instruction des enfants. Bien que vétuste en 1859, cette école comprenait néanmoins une classe pour garçons et une pour filles. A cette date, l'instituteur était un ancien agriculteur originaire de Présilly ; il avait obtenu son brevet en 1856, après des études de philosophie au Petit Séminaire d'Annecy. En 1860, dix-huit élèves étaient inscrits à la cession de novembre (sur une population d'environ 525 habitants). Une liste des enfants pauvres pouvant fréquenter l'école fut établie ; l'écolage revenait à 75 centimes pour les garçons, et 55 centimes pour les filles. Le conseil communal élaborait le projet de faire construire une « maison d'école » près de l'ancienne église (derrière les deux platanes). Montant des travaux 28000 francs – subvention 22400 francs (80% de la dépense). L'acquisition d'une parcelle de terrain pour la construction de la « première Maison communale » avec jardins fut approuvée en septembre 1861, pour un bâtiment comprenant deux écoles communales, la mairie et le hangar de la pompe à feu.

Lente métamorphose de la place du village

Les élèves de Neydens prirent possession de leur « maison d'école » à la fin de l'été 1864 ; un chemin vicinal l'entourait, l'actuel Chemin Neuf n'existait pas encore, il le sera en 1907. La route venant des Mouilles partait sur la droite à la hauteur de l'actuelle salle de la Laurentienne, opérant une large boucle avant de rejoindre le chemin de la Forge à la hauteur de La Teppe. En bâtissant la maison communale à proximité de l'église, les enfants pouvaient ainsi assister aux offices sous la surveillance de l'instituteur. En 1876, au centre de la place, face à la Maison communale (la nouvelle église n'était pas encore

construite) le Conseil Municipal installa la première fontaine publique d'eau jaillissante, grâce à une souscription publique des habitants concernés, selon les plans de M. Jules Thuillard, géomètre architecte du Châble ; une fontaine identique fut ensuite mise en place à La Teppe. Cette première fontaine remplaçait la croix de la place érigée en 1849, fixée sur le fût de la colonne romaine (où les quelques inscriptions latines « païennes » avaient été soigneusement effacées par les paroissiens). L'ensemble fut déplacé d'une dizaine de mètres, avant d'être détruit en 1867. On plaça la croix sur un support en pierre dans le nouveau cimetière, appelé « cimetière neuf » (aujourd'hui parking municipal). Il pouvait s'agir d'une « petite colonne romaine » car on en déterra quelques-unes dans ce lieu. La bénédiction eut lieu le 24 janvier 1867. Lorsque ce cimetière devint trop petit, on le remplaça le 6 juin 1921 par le cimetière actuel, tout simplement appelé « cimetière neuf ». Roulé sur un côté de la place, le fût romain allait servir de banc public avant de connaître une destinée inattendue et surtout très particulière en 1921.



Au tournant du siècle, ce jeune couple est fier de poser devant leur nouvelle église Saint-Laurent et leur Maison communale longeant le chemin vicinal, futur Chemin Neuf. Même si les caisses de la commune sont vides, ils sourient à l'avenir, loin d'imaginer qu'une vingtaine d'années plus tard, un monument aux morts remplacera leur fontaine. (Coll. MCBE)

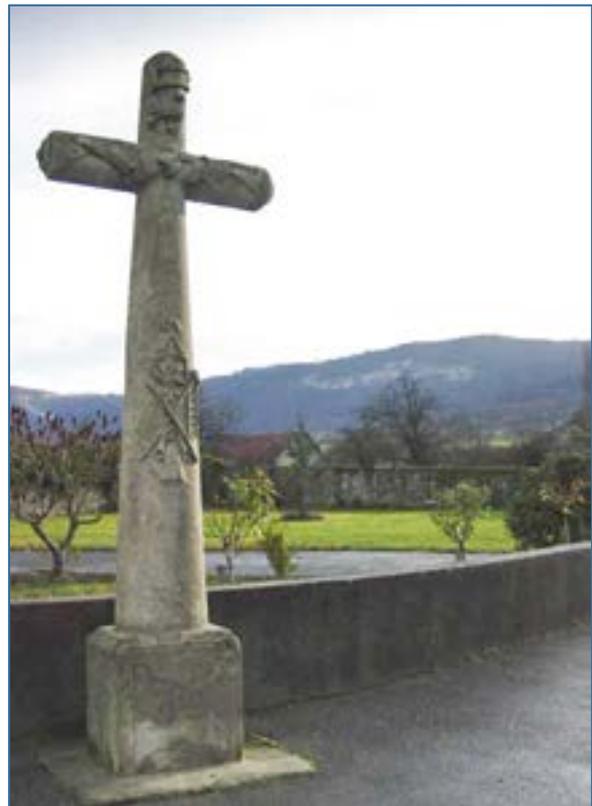
Selon les statistiques de 1884, sur 460 habitants, on dénombrait 31 élèves, dont 22 dans l'école des garçons ; la plupart ont entre 6 et 13 ans révolus. Au début du 20^e siècle, la Maison communale s'avérant insuffisante, il devint urgent d'entreprendre la construction d'un nouveau bâtiment scolaire. La Préfecture d'Annecy approuva le projet, rapidement mis en chantier. En novembre 1906, le conseil municipal sollicita auprès de l'Inspecteur d'Académie, l'autorisation d'ouvrir deux écoles « spéciales », plus exactement deux « écoles mixtes » avec une classe enfantine. Aucune réponse ne suivit, l'organisation pédagogique n'était pas préparée à ce genre de requête. A la rentrée de Pâques 1907, le nouveau groupe scolaire (l'ancienne mairie) accueillait les élèves du village, répartis en deux classes, d'un côté les garçons, de l'autre les filles ; une salle était réservée aux séances du conseil municipal tenues auparavant dans la maison d'un élu ou dans l'un des nombreux cafés du village. A l'étage, les appartements de l'instituteur et de l'institutrice furent aménagés. Contre l'un des murs extérieurs, on accola un petit hangar réservé à la « pompe à feu ». La transformation tant attendue, à savoir une école mixte avec classe enfantine, arriva... le 8 mai 1911 ! Elle fut appliquée dès le jour suivant ! C'est également à cette époque qu'un éclairage public commençait à être installé grâce à la pose des premiers réverbères à pétrole. Mais déjà l'on parlait dans toute la région de l'électricité, l'une des révolutions industrielles du siècle, malheureusement retardée par la Première Guerre Mondiale.

Entre-temps, une nouvelle église

Le 15 août 1888, une procession quitta l'église en direction de La Forge pour la bénédiction de la nouvelle croix en pierre offerte par les paroissiens, en remplacement de l'ancienne en bois. Le 18 janvier 1890, un nouveau chemin de croix fut solennellement béni et érigé par l'Abbé Orsier, curé de la paroisse, avec l'accord du général des Franciscains à Rome et de l'évêque d'Annecy. Deux années plus tard, en septembre 1892, on procéda à la translation de la croix du cimetière qui jouxtait l'église, à l'angle du jardin du presbytère, sa place actuelle. Inscrite au patrimoine historique, cette croix de 1780 signée par son créateur Bernadus Lachenal, est ornée des insignes et des instruments de la Passion et de la Crucifixion du Christ sculptés en relief, surmontés d'un cœur transpercé d'une flèche et

de la colombe de l'Esprit Saint : tunique du Christ, couronne d'épines, fouet, éponge, échelle, marteau, tenailles.

Lorsque la première église de Neydens fut jugée trop vétuste et menaçant de s'effondrer sur les fidèles, la construction de l'actuelle fut décidée le 30 novembre 1889, grâce au dynamisme de l'Abbé Orsier, épaulé par le Conseil municipal et le Conseil des Fabriques paroissiales, alors propriétaire des biens religieux. Une collecte de fonds publics fut organisée, ainsi qu'un emprunt de 12000 Francs, afin de compléter l'allocation du roi, prélevée sur les fonds donnés par Genève (l'une des clauses du Traité de Turin). L'adjudication fut donnée le 23 mai 1891. L'ensemble des travaux s'éleva au final à 31000 francs. Les plans furent dessinés par un jeune architecte annécien, M. Fontaine. Il semble s'être inspiré d'un croisement entre deux styles en vogue à la fin du 19^e siècle dans le département, le néo-gothique et le néo-classique, avec



Croix du Chef-Lieu (Photo NE, 2002)

certainement une exigence architecturale imposée par les autorités paroissiales et communales : la flèche du clocher devait être visible de Genève ! On l'aperçoit effectivement depuis les tours de la Cathédrale Saint-Pierre. Elle est l'une des plus hautes, sinon la plus haute, des églises du Bas Genevois.

Principales étapes de la construction :

Début des travaux, 19 juin 1891. Bénédiction du lieu et des fondations commencées dès le 10 juillet. Bénédiction solennelle de la première pierre de fondation de l'angle gauche en entrant, le 23 août ; dans celle-ci fut déposé un flacon en verre renfermant diverses monnaies, quelques médailles et le procès-verbal sur parchemin (date, noms du pape, de l'évêque, du prêtre) bouché avec un liège, recouvert de parchemin, goudronné avec le sceau de la paroisse, l'ensemble scellé avec du ciment. Démolition du clocher de l'ancienne église en juin 1892 ; son bois servit à une partie du nouveau beffroi. Edification de la flèche du clocher, surmontée de sa croix neuve, du coq restauré et remis à neuf, le 6 août 1892. Ce coq portait dans le cou un morceau de parchemin, avec ses dates de fabrication, 1822, et de restauration, 1843. Un



Intérieur de l'église peu après sa consécration. (Coll. Part.)

nouveau parchemin le remplaça, avec (en latin) ces trois dates, les noms du pape Léon XIII, de l'évêque d'Annecy, Mgr Isoard, du président de la République française, M. Carnot, du maire, M. Borgel, de l'Abbé Orsier, et de l'Abbé Duvernay, originaire de Moisin, curé de Scintrier, qui l'avait restauré. Installation et bénédiction de la cloche (Fonderie Pitton de Carouge, 1804) le 12 mai 1805 par le recteur d'Archamps. Fin des travaux de maçonnerie, le 6 août 1892 (l'horloge du clocher fut installée dans les années 50).

En vertu du cérémonial liturgique romain de l'époque, l'intérieur de l'église fut particulièrement soigné, décoré de boiseries finement travaillées, de statues et peintures murales, de lustres éclatants. Il fallait également encourager la ferveur populaire meurtrie par des siècles de conflits politico-religieux transfrontaliers. Malheureusement, les travaux de restauration entrepris dans les années soixante-dix en détruisirent l'ensemble, c'était une autre

époque répondant à d'autres exigences liturgiques et matérielles. Fort heureusement, la douzaine de vitraux (certains ont été récemment mieux protégés contre les intempéries) réchauffent la nudité impersonnelle des murs intérieurs. Nous avons évoqué la présence de cinq d'entre eux. A leurs côtés figurent saint Camille de Lellis (Fraternité de l'Ordre Camilien) prêtre, infirmier soldat (16^e – 17^e siècles) patron des infirmiers, des malades et des hôpitaux ; le très populaire saint Joseph portant l'Enfant Jésus, patron des travailleurs du bois, d'où l'expression « les copeaux de St Joseph » pour les giboulées de mars ; l'énigmatique saint Félix de Valois (12^e siècle) moine cistercien, ermite, l'un des fondateurs des Trinitaires (Ordre de la Très Sainte Trinité pour la Rédemption des captifs) qui serait pour certains un personnage fictif. Ces vénérés intercesseurs reçoivent la lumière du Levant, grâce à l'élégante rosace, un choix architectural judicieux et audacieux, à jamais symbole de perfection et d'éternité.

La consécration solennelle de la nouvelle église, par Mgr Isoard, évêque d'Annecy, entouré de nombreux prêtres, se déroula le 9 octobre 1892. L'évêque fut accueilli très tôt par une escorte de cavaliers aux frontières de la commune, puis par l'ensemble de la population et des élus. La cérémonie commença par la bénédiction des murs, extérieurs et intérieurs, la consécration de l'autel, les onctions du Saint-Chrême sur la pierre de la porte et la croix de l'intérieur ; suivie de la translation des reliques de saint Laurent, scellées dans la pierre de l'autel, avant la célébration de la première messe solennelle. Au cours des Vêpres eut lieu la translation du Saint-Sacrement de l'ancienne église à la nouvelle. « Il n'y a plus



Le hameau de Moisin. La croix en marbre (à gauche) fut érigée et bénie le 14 juillet 1895, grâce à une souscription publique. (Carte postale. Coll. MCBE)

guère de fête populaire sans feu d'artifice », peut-on lire dans l'ensemble des journaux de la région,

qui tous salueront « ce chef d'œuvre de grâce et de simplicité (...) au beau clocher crénelé, avec sa flèche élancée aperçue au loin dans toute la plaine ».

Le 18 février 1893 fut consacré à l'exhumation des prêtres enterrés dans l'ancienne église ; leurs ossements déposés dans un cercueil fut enseveli devant la porte de la sacristie (façade nord). En novembre suivant, le cimetière fut miné, afin que les habitants du village puissent procéder à l'exhumation des ossements (six tombereaux pleins) inhumés ensuite entre l'église (façade nord) et le mur d'un jardin privé, au cours d'une cérémonie solennelle rassemblant prêtres et volontaires. Au cours de la même année, la Confrérie du Rosaire fut instituée parallèlement à la Confrérie du Saint-Sacrement.

Diverses cérémonies marquèrent ensuite ce « renouveau » de la paroisse, comme les processions rythmant l'année ; dès le mois de mai, le jour de la Sainte-Marie, les Rogations, la Fête-Dieu, le « jour de la Saint-Laurent », l'Assomption, le Rosaire au début décembre, et enfin l'Immaculée Conception le second dimanche de l'Avent, regroupant essentiellement les femmes et les enfants. Même le devoir pascal était assez mal rempli par les hommes, ce qui chagrinait l'Abbé Orsier, qui déjà faisait venir un prêtre étranger pour en faciliter l'accomplissement ; malgré cela, plus de 70 hommes manquaient encore « à l'appel du Seigneur »... Au siècle suivant, encouragés par le prêtre, avec le soutien des édiles communaux, les paroissiens firent construire « leur salle » destinée aux rencontres, fêtes, soirées théâtrales. Inaugurée le 4 février 1929, dorénavant appelée « Salle de la Laurentienne », elle est toujours autant sollicitée, notamment par les troupes successives de théâtre qui n'ont cessé de réunir un nombreux public depuis les années trente. Et aujourd'hui plus que jamais, belle longévité !

Un Monument en mémoire des Morts

Lorsque survint la Première Guerre mondiale avec ses drames et ses bouleversements irrémédiables, la Grande Zone ne put survivre. Les restrictions, le rationnement, les cartes d'alimentation et de textiles rendirent le quotidien très difficile, malgré les nombreuses réquisitions ; et ce qui ne pouvait être fourni par le marché « officiel » l'était par « le marché noir ». Au cours du conflit la France ramena son cordon douanier à la frontière politique pour

contrôler les échanges avec la Suisse, particulièrement ceux de la Zone, qui s'amenuisaient considérablement. Les nécessités de la défense nationale intégrèrent étroitement l'économie de la Zone à celle de la nation. Ce devait être « la der des ders » pour les Poilus revenus au pays. En 1919, les démobilisés « zoniens » fortement marqués par le « patriotisme teinté de nationalisme » de tous les anciens combattants, entendaient devenir Français à part entière. Deux années plus tard, il fut décidé d'ériger un Monument aux Morts en mémoire des soldats tués. Auparavant, une plaque commémorative en marbre avait été placée à l'intérieur de l'église sous trois symboles chrétiens entrecroisés : la Palme, l'Ancre, la Croix.



La place avec ses anciens murs, vue du premier étage de l'école dans les années soixante. La construction de la cure (1820) fut possible grâce à la mise aux enchères des parcelles des communaux des Envignes, qui avaient appartenu à la paroisse protestante. (Coll. J. Chaffard)

A la demande de la commune, le monument fut dessiné par Pierre-Eugène Vibert (Frères Bianchi, sculpteurs). Ce dessin à l'encre pourrait en être le projet initial. Le monument fut approuvé et payé par l'ensemble de la communauté villageoise, au moyen d'une souscription publique. Il est constitué du fût de la colonne romaine, d'un chapiteau portant les noms de quatre grandes batailles : « Somme, Marne, Verdun, Vosges », pierres taillées dans du calcaire du Salève. Le coq et son support en forme de cône sont en grès ou mollasse de Verrières (taillés et sculptés selon le même procédé artistique de la Croix voisine, par le même sculpteur ou l'un de ses compagnons). Ce coq face au Levant représente pour les uns, le symbole du coq gaulois triomphant, et pour les

autres, celui du coq victorieux de la Révolution de juillet 1830. L'ensemble est scellé sur un support taillé dans du calcaire, au centre d'une large vasque dodécagonale. Solennellement inauguré le dimanche 31 juillet 1921 par « la Commune de Neydens reconnaissante envers ses enfants tombés au Champ d'Honneur » il est à jamais protégé au titre de monument funéraire. (Le nom du soldat Ernest Roguet mort en 39-40 y sera gravé). Avant d'être transformé en jardinière fleurie dans les années cinquante, il servait de fontaine et bassin publics, en lieu et place de la première fontaine. En 1902, un grand « bassin-lavoir » public recouvert d'une toiture avait été installé aux frais des habitants du chef-lieu, à l'orée d'un jardin privé, transformé voici une trentaine d'années en petit parking public bordant le chemin de la Laurentienne. Quant au bassin, il fut transporté et installé dans le hameau de Verrières.



Dessin à l'encre (Carte postale. Coll. A. Morel)

Une chapelle en hommage aux vivants

Malgré la tragédie de la « der des ders », à peine vingt ans plus tard survint celle de 39-40, étrangement baptisée au départ « drôle de guerre », avant d'éclater en une Seconde Guerre Mondiale plus impitoyable encore. Le pays fut écartelé entre ses lignes de démarcation, « zones occupées », « zones dites libres » (nous), jusqu'à l'occupation totale en novembre 1942. Les habitants de Neydens, croyants ou non, eurent à cœur de se regrouper autour de leur prêtre, unis par un seul et même vœu : la construction d'une chapelle dédiée à la Vierge Marie, si tous les

prisonniers revenaient vivants d'Allemagne, et si le village restait non occupé et épargné par les bombardements et les incendies, tels Viry et Valleiry.



Chapelle de Verrières (Photo MCBE, 1980).

Ainsi, dans un élan général, grâce aux dons, aides matérielles, bonnes volontés, la première pierre fut posée le 15 juillet 1945 avec la bénédiction de l'Abbé Paour et la reconnaissance des prisonniers (une plaque y est scellée en leur honneur), de leurs familles, et d'une communauté enfin libérée.

Érigée sur le hameau de Verrières, entretenue par les membres de l'Association de la Laurentienne, la jolie petite chapelle « Notre-Dame de la Paix » veille depuis soixante-dix ans sur le village et sur la magnifique vallée, que découvrent promeneurs, paroissiens lors du traditionnel pèlerinage chaque premier dimanche de mai, et les « toujours-plus-nombreux » pèlerins engagés sur le chemin de Compostelle. Il s'agit de la « via Gebennensis », balisée sur le tracé du GR 65, dont Neydens est une halte. Venant de Compesières via Lathoy, elle traverse le Chef-Lieu, prend la direction de La Forge, monte les rampes de Moisin, Verrières avant de s'engager sur le territoire de Beaumont.

De la croisée des chemins aux carrefours autoroutiers en quelques exemples

De ce Neydens d'hier, voici celui d'un troisième millénaire débutant, pris dans son impressionnant maillage autoroutier, se superposant au quadrillage plus ou moins ancien des voiries nationale, départementale, rurale, vicinale ; ses chemins et sentiers de grandes et petites randonnées, ses circuits « sportifs, loisirs, santé » et « pédestre botanique »... Neydens a toujours

été un lieu de passage, les Romains ne s'y étaient pas trompés.

Il est « simplement » devenu un « lieu incessant de passage » avec les avantages et les inconvénients que cela génère ; ainsi le nombre



Plan de la commune en 2010

de véhicules le traversant est-il en perpétuelle augmentation, et parmi eux bien sûr, les frontaliers, les « pendulaires », mais aussi des touristes. Les frontaliers locaux étaient nombreux au 19^e siècle, la plupart descendaient à pied en direction de Carouge, Bardonnex, Veyrier, Genève. Les jeunes filles étaient employées comme ménagères, cuisinières, repasseuses ; les jeunes gens, comme jardiniers, laboureurs, domestiques, cochers, horlogers, cultivateurs. Il y avait également les ouvriers embauchés le dimanche matin au « Molard » (petite motte) d'où leurs noms de « molardiens » à Carouge puis à Saint-Julien, munis de leur faux, du « cofi » avec sa meule et d'un petit « baluchon ». C'était les journaliers, les semainiers, les saisonniers...

Les zones agricoles qui composaient la commune s'effacent progressivement au rythme soutenu des implantations multiples (centres commerciaux, sportifs, de loisirs, touristiques, zones artisanales et marchandes), et de nouvelles voies de communication se créent. Déjà au début du 18^e siècle, les parcelles défrichées s'appuyaient sur le réseau des chemins, notamment sur la voie médiévale Ternier - Le Châble, active dès le 13^e siècle, et plus encore à partir du 15^e siècle. En 1820, le partage du communal se fonda sur le nouveau tracé de cette

même route redevenue importante suite à l'intégration de l'ancienne capitale provinciale de Carouge dans le territoire genevois. Saint-Julien retrouvait de l'importance.

La route traversant le Châble appelée route royale, route impériale, ou route nationale selon les régimes se séparait à la hauteur du Pont des Trois Nants. Une branche filait en direction de Bardonnex puis Carouge par La Forge, l'autre en direction de Saint-Julien. Celle en direction de Saint-Julien connut plusieurs rectifications. En 1818, elle passait par les Eplanes, puis la Selle. En très mauvais état, son tracé fut rectifié en 1845 des Eplanes jusqu'aux abords de Cervonnex. On l'appelait toujours alternativement route de la Diligence, route Royale, puisque le roi Charles Albert l'avait en partie empruntée en 1834, ou encore route Impériale. Elle fut à nouveau rectifiée en 1885 pour éviter la forte pente connue sous le nom « de Rampe des Mouilles ». La partie délaissée est devenue un chemin vicinal ordinaire, où sont encore visibles l'ancienne borne kilométrique plus que centenaire, et le panneau Michelin des années 50 ans. Il fut coupé



Route de La Forge et le café-restaurant Rameau (Coll. C. Gimbert)

par la RN 201 lors de la déviation Le Châble-Les Mouilles en 1968.

Au tournant du siècle, l'automobile viendra révolutionner la locomotion routière du 19^e s. Appelée « cheval d'acier » puis « pétaradante » on l'admirait autant qu'on la craignait. Car les nuisances étaient multiples : le bruit, l'odeur, et surtout la vitesse. Ah ! la vitesse... On commença à la limiter, ainsi dans la traversée du Châble, on autorisa « la vitesse d'un homme au pas » puis « la vitesse d'un cheval au trot normal ». Déjà, les conducteurs n'en faisaient qu'à leur tête. A peine sortis du Châble, ils dépassaient allègrement les 30 kms. Que d'accidents ! Voici ce qui advint à un conducteur, voyageur de commerce, le 24 novembre 1917, au hameau des

Mouilles. Ne pouvant freiner, mais voulant éviter la voiture attelée d'un cheval abandonnée au milieu de la route, il jeta sa voiture contre un poteau télégraphique. Il fut tué sur le coup. Quant au propriétaire, cultivateur de son état, un peu inconscient, il fut écroué à la prison de St Julien pour négligence et délit de fuite.



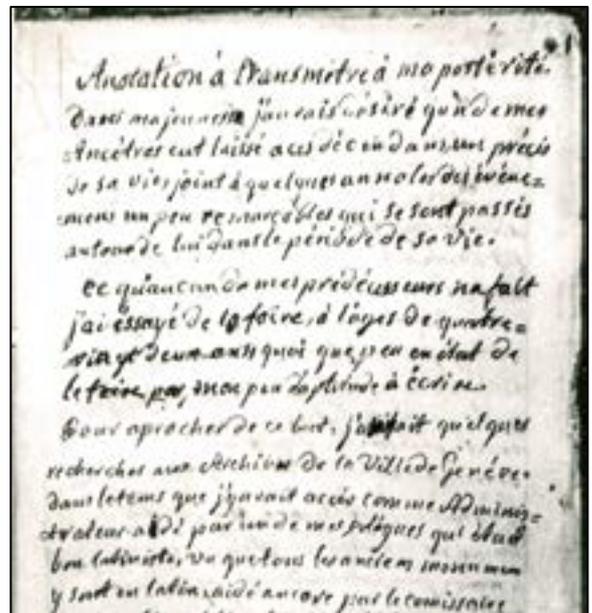
Route des Mouilles, les premiers rails (à droite) face au café Morel « Au retour du Salève » ; à gauche, au croisement, l'ancienne fruitière aujourd'hui détruite (Carte postale. Coll. Part.)

Nous avons commencé notre chronique sous le signe « du passage ». Terminons-la avec cette carte postale montrant les rails d'un futur tramway passant par les Mouilles, face à cette belle Peugeot 201 garée devant le café, c'est l'heure de l'apéritif. Les discussions sur l'utilité d'un tramway Annecy - Saint-Julien commencèrent en 1900. Il devait suivre la route nationale 201 en passant par le Châble-La Selle, c'est-à-dire les Mouilles. La guerre retardera la réalisation du projet. Les travaux débutèrent en 1923, mais seront interrompus l'année suivante, lorsque les habitants du bas du Châble voulurent un arrêt facultatif pour eux et pour les usagers de Neydens et d'Archamps. La gare avait été attribuée aux habitants du haut du Châble. L'administration et l'entreprise ne daignèrent pas répondre, les travaux de terrassement et les ouvrages d'art venant juste d'être terminés. Entre-temps, les services d'autocars s'étaient fortement développés, la concurrence s'annonçait dangereuse, tout fut interrompu. Et en 1936, le couperet tomba : « la ligne d'intérêt local Annecy-Saint-Julien est déclassée ». Ce fut un rêve !

« Il était une fois Neydens » (extraits des « Annales » d'Antoine Roch)

« Dans ma jeunesse j'aurais désiré qu'un de mes ancêtres eut laissé à ses descendants un précis de

sa vie joint à quelques annales des événements un peu remarquables qui se sont passés autour de lui dans la période de sa vie. » C'est ainsi qu'Antoine Roch alors âgé de 82 ans, commence son journal qu'il appelle « Annales » (gracieusement prêté par Mme Patricia Rey) dans sa maison de Neydens. Il sent la mort approcher, il se penche sur son passé, égrène ses souvenirs, tels qu'ils remontent de sa mémoire. Il écrit spontanément, simplement. On entend la voix d'un vieil homme tantôt ému, tantôt agacé. Il évoque ses recherches aux Archives de la ville de Genève qui lui ont permis de remonter jusqu'en 1395, où il découvre l'existence de son lointain ancêtre, Nicod Roch dit Pécoup, né à Genève en 1395. L'histoire de ce surnom accolé à son patronyme fera son chemin. Pécoup est l'ancien terme campagnard pour « pédoncule », la queue d'un fruit, comme « le pecou d'une poire ». On peut imaginer que ce Nicod Roch était d'une stature longiligne, fluette, un peu voûtée peut-être... Le surnom suivra la famille avant de s'attacher à une autre famille de Neydens. Une précision intéressante : Antoine Roch aurait aimé être journaliste, il donna d'ailleurs à son fils le goût des études. La vie à Neydens n'était pas toujours facile. Nous avons respecté son écriture, seule l'orthographe a été un peu retouchée pour plus de lisibilité. En voici quelques extraits.



Première page du journal d'Antoine Roch, 1814. (Coll. P. Rey)

Conversion d'un catholique fuyant la Réforme

« Claude Roch alias Pécoud, né à Genève en 1496, lequel fut admis à la bourgeoisie de Genève en 1524 pour la somme de huit florins. A

la Réformation de la ville, en 1535, il ne voulut pas se réformer, il préféra quitter la ville. Il se réfugia à Neydens, où la réformation n'avait pas encore pénétré. Il y acquit un petit fond de terre, au midi du dit village le long d'un ruisseau dit « Clavant ». Il y fit bâtir une maison sur la hauteur, laquelle subsiste encore sous le nom Pécoup, surnom de celui qui l'avait fait bâtir (...) En 1537, la Réformation pénétra à Neydens le gouvernement de Genève en expulsa le curé et supprima l'église. Claude Roch voyant qu'il n'y avait plus de messe à Neydens, prit le parti d'embrasser la réforme avec sa famille et acheta le presbytère pour en faire sa demeure. C'est la place où est actuellement notre maison. Il vendit sa maison de Pécoup à un nommé Tagand qui prit le nom de Pécoup. J'ai encore vu ses descendants dans cette maison et portant encore le nom de Pecoup » Pour quelques générations encore ! Né en 1704, son père François Roch vivait toujours au chef-lieu « avec un petit rural qu'il faisait valoir lui-même en faisant un petit commerce de bétail (...) En 1767, je fis construire à la place où était la maison de mon père, qui avait été l'ancien presbytère, une nouvelle maison avec grange et des écuries ».

A l'intention des migraineux

« Vers l'âge de puberté je fus atteints d'un mal de tête que les médecins nomment « céphalgie ». J'en ai été incommodé assez [longtemps], même actuellement je m'en ressens [parfois], la seule chose qui m'ait procuré du soulagement et qui m'en procure encore, c'est de respirer un air libre et frais ou de m'appliquer sur le cerveau une plaque de plomb large et épaisse (...) Je couche dans une chambre bien aérée et les fenêtres ouvertes, la nuit surtout en été et souvent même en hiver, aussi n'ai-je jamais pu coucher dans un lit à rideaux fermés car la petite masse d'air que contient le lit ne se renouvelant point assez la pureté ne peut être que fort atténuée par la transpiration du corps (...) je ne me suis plus servi de bonnet, ni de jour ni nuit et je m'en suis bien trouvé. »

Les difficultés d'un écolier

« Dès que j'eus l'âge d'environ 6 ans ma mère m'apprit à épeler les lettres et lorsque je les connus un peu, l'on m'envoya à l'école du village tenu par un nommé Papet qui n'en savait guère plus que moi, ne sachant ni orthographe, ni arithmétique (...) j'avais le goût de l'étude, ce qui m'attira souvent de sévères réprimandes de mon Père, me disant que cela me faisait perdre mon

temps. Mais mon pédagogue me tenait le même langage et y ajoutait ce raisonnement : tu es acharné d'apprendre l'arithmétique, lorsque tu seras à tenir les cornes de ta charrue, à quoi te servira tes études. Mon Père brûlait mes cahiers lorsqu'il pouvait les attraper. A l'âge de 8 ans il me mit à garder ses moutons, deux ans après à la charrue pour piquer les bœufs, à l'âge de 12 ans je fus bouvier, soit conducteur de la charrue mon Père ne pouvant plus le faire, ayant fait une chute de cheval sur la glace (...) ». Il se forma ensuite une tumeur sur cette jambe abîmée, opérée deux fois, seulement la dernière opération fut catastrophique : « Pour cet effet il se rendit à Genève chez un chirurgien qui « coupa un nerf ou un tendon et le malade fut estropié pour le reste de ses jours »

Ah ! Cette Maison de Savoie...

- « En juin 1754, la République de Genève fit un traité avec le Roi Sarde par lequel il la reconnut souveraine et indépendante. De cette famille rapace qui avait fait jadis tant de mal à Genève depuis qu'elle avait acquis le Chablais, la province du Genevois, le pays de Vaud, les baillages de Ternier et Gaillard – soit par ses armées, ses vexations continuellement renouvelées, soit par ses vassaux connus sous le nom de Gentilshommes de la cuiller. Cette maison envahissante employa tous les moyens les plus perfides pour s'emparer de Genève par la force, par les fourberies, les menaces, les promesses parjures, l'interdiction de commerce, la famine en défendant la sortie et le passage des denrées par ses états, jusqu'à l'attaquer de nuit pour l'engloutir (...) A la suite de ce traité ci-dessus, voyant que nous allions être forcés de faire cultiver nos terres par des papistes, je pris le parti de me retirer à Genève avec ma mère et mes sœurs. Après avoir remis ma campagne en grangiage à (un habitant de Neydens) nous quittâmes Neydens en mars 1755, nous primes un petit logement (...) je me plaçais en apprentissage pour la profession de menuisier. Ce fut cette année 1755 qu'ils convertirent notre temple en église papiste, ce fut cette année que je fus admis à l'habitation de Genève, sans finance (...) L'hiver 1754-55 fut si rude que toutes les fontaines de la ville furent arrêtées durant 2 mois, le Lac fut si gelé qu'on le traversait sur la glace à quelques toises au nord de la pierre du Nîton ; moi-même je l'ai traversé le 5 janvier 1755, mais le lendemain le gouverneur défendit d'y passer ».

Lorsque Neydens vota pour la République française

« Le 27 septembre 1792, une armée française commandée par Montesquiou entra en Savoie. (...) Le général fit mine d'en vouloir à Genève, il assit son camp à Sierne et il y fit conduire de la grosse artillerie, mais les Genevois en furent quittes pour la peur. Montesquiou fit un arrangement avec eux par lequel il fit retirer son armée à quelque distance de la ville ce qui déplut beaucoup à la convention française et mit le général dans le cas de désertir son armée en se sauvant en Suisse. Son remplaçant dans le commandement convoqua une assemblée de tous les chefs de famille du Duché dans chaque commune afin de répondre à ces 3 questions : Voulez-vous entrer sous la domination du roi sarde ? - Voulez-vous être agrégés à république française ? Voulez-vous former une république particulière ? Pour en porter le résultat à Chambéry il fallut élire un député par commune. Je fus élu pour la commune de Neydens pour être son député. En conséquence, je me rendis à Chambéry le 20 octobre 1792, ainsi que les députés des autres communes, au nombre de 656, nombre des communes de toute la Savoie. Le résultat des vœux de toutes ces communes fut de demander à la convention l'agrégation à la France, après quoi cette assemblée nomma 2 députés pour aller à Paris porter ce vœu. Puis elle s'occupa à calquer une constitution sur celle de France sous la dénomination de constitution provisoire des Allobroges. Puis elle élit un sénat de 21 personnes pour régir provisoirement la Savoie jusqu'à son organisation en département. Ayant été l'un des 21 je fus obligé de demeurer à Chambéry jusqu'à ladite organisation sous le nom de département du Mont Blanc. Je partis de Chambéry le 19 mars 1793 pour revenir à Genève (...) où j'avais été élu membre de l'assemblée nationale durant mon absence ».

Plus loin, notre narrateur se souvient de l'épisode tragique des derniers combats engagés par les armées napoléoniennes, conduites dans notre région par le général Dessaix (natif de Thonon) contre les troupes autrichiennes. Celles-ci occupaient Genève depuis décembre 1813, dans l'objectif de gagner la Savoie, le Dauphiné et Grenoble. Voici comment furent vécues au quotidien ces journées sanglantes, particulièrement celle du 1^{er} mars 1814. Le 2 mars, le général Dessaix sut qu'il tenait sa victoire, les Autrichiens s'étant repliés vers

Genève. Cette bataille de Saint-Julien dura une journée. Bilan : 300 morts côté français et plus de 1000 soldats autrichiens hors de combat, morts et blessés. Et à Neydens, plus de 30 hommes tués.

« Le vendredi 25 février 1814, il arriva à Neydens un détachement de 27 de l'armée de l'Empereur d'Autriche composé de Croates, je fus contraint d'en loger un colonel, un grand major, 4 capitaines, 20 bas officiers ou soldats et 4 femmes et 28 chevaux et de nourrir le tout durant 2 jours et 2 nuits. Les officiers ont exigé pour leur déjeuner du café pour leur dîner des volailles ainsi qu'à leur souper. J'ai été obligé de faire chercher du vin rouge disant que le nôtre n'était pas bon. (...) Je reçus d'un un coup de poing devant l'estomac un autre en donna un à ma femme qui la terrassa. (...) Le dimanche 27 il arriva 23 cavaliers 3 hommes avec 26 chevaux de nation Bohémienne dont 6 officiers d'état-major. Il fallut nourrir le tout comme les croates (...) Le mardi 1^{er} mars suivant il arriva dans la commune de Neydens un bataillon de 1000 hommes de l'armée française poursuivant les Allemands avec quelques pièces de canons. Ils en établirent deux batteries de canons, l'une à la tête de notre pré de traiche [dit taiche] le fou [au-dessous du chef-lieu surplombant le ruisseau et les Envignes] faisant feu contre les vignes où l'on voyait venir un détachement d'Autrichiens lesquels venaient au secours de leurs gens qui fuyaient devant les Français qui les poursuivirent à toutes jambes par nos prés, par nos champs où il resta quelques-uns morts sur la place. Cette batterie les obligea de rebrousser chemin du côté de St Julien. L'autre batterie était braquée à la tête des champs du nord du village ou elle faisait feu sur les Autrichiens qui se sauvaient en courant du côté de Landecy. Il y eut une trentaine d'hommes tués sur le territoire de Neydens. Cette fusillade et canonnade dura jusqu'à la nuit par un vent des plus impétueux et une forte neige mêlée de pluie. L'état-major se refugia chez nous tous mouillés jusqu'aux os. Il fallut faire de grands feux, soit pour les réchauffer soit pour les sécher. Durant 2 nuits et un jour les soldats bivouaquèrent autour du village et dans les granges, en un mot où ils purent subsister. » Antoine Roch énumère ensuite les multiples dégâts causés chez lui et aux alentours, avant de conclure : « Ces troupes du nord ont apporté en France et dans ce pays une maladie connue sous le nom de fièvre nerveuse qui y a fait de rudes ravages »

Regards d'artistes du siècle passé



Hameau de La Celle, où ce beau bassin a été préservé. On ne se lasse pas de contempler cette photographie due au talentueux et généreux photographe, éditeur de cartes postales, alors célèbre dans toute la région, que fut Charles Brand, natif de ce lieu. Le vieil homme, l'un de ses parents, prend la pose, l'air sérieux quoique perplexé. L'acuité de ce regard que le temps n'a pas estompée, éclaire ce cliché d'une rare qualité humaine et artistique. Merci à son petit neveu, Jacques Chaffard, d'avoir su protéger une collection que beaucoup de galeries envieraient.



Le Chef-Lieu vu par le peintre Rossetti, il y a une cinquantaine d'années. Le bassin (payé par les habitants du lieu) a remplacé l'ancien puits au début du 20^e siècle. Si le peintre a pris quelque liberté avec la perspective, sa palette est colorée, sa main rapide, son émotion à fleur de toile. Il peint ce qu'il voit de la fenêtre de sa chambre à l'étage de la maison dont on aperçoit l'angle du mur de son jardin (qui existe toujours). Et ce qu'il voit lui plaît. Cette œuvre est un précieux souvenir de notre village rustique qui vivait encore au rythme des saisons. Au nom d'une « certaine modernité », on a détruit des murs antiques, élargi l'espace pour faciliter la circulation des véhicules. Le résultat a dépassé toutes les attentes : comment aujourd'hui réguler une circulation envahissante ?... Merci à Anne Aeschlimann pour cette reproduction aimablement consentie.

Postface de Madame Caroline Laverrière, Maire de Neydens

Aujourd'hui, Neydens

Située à 560 m d'altitude, la commune de Neydens s'étend sur une superficie totale de 695 hectares, divisée en hameaux dont : le Chef-Lieu, Moisin, Verrières, Les Mouilles, pour les plus connus. La commune est traversée par trois routes départementales dont deux sont structurantes en terme de circulation et une autoroute en direction d'Annecy qui a permis de réduire considérablement les temps de trajet. Celles-ci concernent essentiellement les travailleurs frontaliers qui passent la frontière chaque jour pour se rendre sur Genève et ses environs.



Une part importante est occupée par la ZAP (Zone Agricole Protégée), une autre par les activités commerciales et artisanales concentrées essentiellement aux Mouilles et la dernière par l'habitat, plutôt diffus. La commune est affiliée à la Communauté de Communes du Genevois englobant 17 communes qui s'étendent du Salève au Vuache et un nouveau canton Saint-Julien-en-Genevois, Frangy, Seyssel, composé de 40 municipalités.

Au 1^{er} janvier 2016, le village comptait 1716 habitants, dont environ 30 % de travailleurs frontaliers, cette population est amenée à évoluer au vu des nouvelles constructions. Le seuil des 2000 habitants devrait très certainement être atteint d'ici 2017/2018. A l'école, 165 enfants sont inscrits, répartis sur 6 classes, pour la plupart en double niveau. Une extension du groupe scolaire est à l'étude comprenant des classes supplémentaires et un nouveau restaurant scolaire, devenu trop petit, pour faire face à ces nouvelles arrivées et aux besoins croissants en périscolaire. Les personnes qui arrivent ici viennent d'autres territoires et n'ont pour certaines aucune famille à proximité, ce qui explique ces demandes de plus en plus nombreuses.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui devrait être approuvé courant 2017 régit les règles d'urbanisme, celui-ci devant être conforme au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Communauté de Communes du Genevois. Il permet de donner des orientations en termes d'aménagement du territoire, de densification, d'aspects des constructions, de hauteur, et de définir ou renforcer certaines zones agricoles si besoin.

Un contrat « corridors biologiques Champagne/Genevois » a également été signé, en application jusqu'à fin 2017, comprenant des fiches actions qui ont pour but de protéger et mettre en valeur la faune et la flore, renaturer les cours d'eau, mettre en place des haies bocagères et des panneaux explicatifs à destination du grand public dans les lieux dits « sensibles ». Les agriculteurs ont été associés sur certaines de ces mesures et ont pris une part importante dans la mise en place de ces actions. Elles ont pour intérêt de valoriser le territoire et de permettre une cohabitation sur ces espaces qui peuvent être partagés entre tous dans le respect de certaines règles de vie.

A noter que quelques 30 000 nouveaux habitants font le choix de venir habiter en Haute-Savoie, plus précisément sur le nord du département du fait de sa proximité avec Genève et principalement pour des raisons économiques. En revanche, 20 000 personnes font le choix de quitter le territoire faute pour certains, de pouvoir se loger à des prix décents. Les communes du Genevois Haut-Savoyard sont extrêmement attractives en termes d'emploi, leur taux de chômage est l'un des plus bas de France. Le revers de la médaille fait que les demandes de logement explosent sur le territoire.

Impressions d'hier et d'aujourd'hui

« Neydens est situé sur le haut d'une colline ; au bas un petit ruisseau, la Creuse, roule gaiement ses eaux claires ; sur ses bords, croissent les peupliers, les jeunes frênes au tronc lisse... Le ruisseau [de Ternier] traverse des prés toujours verts, où mai voit croître en abondance la *tulipa sylvestris*, à la fleur jaune... Au-dessus de Neydens, à dix minutes de marche, presque à la base du Salève, apparaît une longue file de toits rouges, au milieu des noyers à la tête arrondie, c'est Moisin... D'une terrasse, devant l'[ancienne]église, la vue est magnifique. Le regard parcourt, à vol d'oiseau, l'immense vallée, contenue entre le Salève et le Jura. Rien de varié comme cette vaste étendue : vieux châteaux aux tours grises, clochers dont la flèche étincelle au soleil, bourgades, villages, hameaux, bois, prairies, cours d'eau, se présentent au regard de la façon la plus pittoresque. Au loin, dans la brume, on entrevoit Genève, St-Pierre, son triple clocher, le lac et le Jura qui fuit au nord-est ».



Telles furent les impressions du chroniqueur genevois, John Peter (op.cit.) arrivant à Neydens dans les années 1880. Que verrait-il aujourd'hui entre Salève et Jura ? Des zones industrielles, commerciales et touristiques, des forêts d'immeubles franco-genevois, des réseaux routiers et autoroutiers surchargés et sonores... Un « Grand-Genève » en marche, nimbé de ses brumes bleutées, âcres et ouatées certains jours, porteur d'expansion et de nouvelles perspectives. Et notre village hospitalier et confiant, résolument ouvert sur l'avenir dans cette vallée toujours aussi belle.